

BE-A0510_722790_803420_FRE

Inventaire des archives du Ministère de
l'Intérieur. Police générale du Royaume.
Rapports et comptes rendus d'événements
extraordinaires de type "Modèle 5", 1941-
1944



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	13
Consultation et utilisation.....	14
Conditions d'accès.....	14
Conditions de reproduction.....	14
Caractéristiques matérielles.....	14
Recommandations pour l'utilisation.....	14
Histoire du producteur et des archives.....	15
Producteur d'archives.....	15
Nom.....	15
Historique.....	15
Compétences et activités.....	16
Organisation.....	17
Archives.....	18
Historique et acquisition.....	18
Contenu et structure.....	20
Contenu.....	20
Sélections et éliminations.....	21
Accroissements/compléments.....	21
Mode de classement.....	21
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	23
I. Antwerpen.....	23
A. Gendarmerie.....	23
1. Groupe d'Antwerpen.....	23
a. Compagnie d'Antwerpen.....	23
(1) état-major de la Compagnie.....	23
1 - 2 Compagnie d'Antwerpen. 1942-1944.....	23
(2) District d'Antwerpen [jusque fin 1941].....	23
(3) District du Groot-Antwerpen [à partir de 1942].....	23
(4) District de Brasschaat.....	24
(a) état-major du district.....	24
(b) Brigades.....	24
(5) District de Hemiksem.....	24
(a) État-major du district.....	24
(b) Brigades.....	24
b. Compagnie de Mechelen.....	25
(1) État-major de la Compagnie.....	25
(2) District de Geel.....	25
(a) État-major du district.....	25
(b) Brigades.....	25
(3) District de Mechelen.....	26
(a) État-major du district.....	26
(b) Brigades.....	26
(4) District de Turnhout.....	27
(a) État-major du district.....	27
(b) Brigades.....	27
c. Escadron de lutte contre la fraude.....	27
58 - 61 Antwerpen. 1942-1944.....	27
d. Unités mobiles.....	28

62 - 63 2ème Groupe mobile. 1943-1944.....	28
B. Police.....	28
C. Garde-chasse.....	29
II. Brabant.....	30
A. Gendarmerie.....	30
1. Groupe de Bruxelles.....	30
a. Compagnie de Bruxelles.....	30
(1) État-major de la Compagnie.....	30
81 - 84 Compagnie de Bruxelles. 1941-1944.....	30
(2) District d'Asse.....	30
(a) État-major du district.....	30
(b) Brigades.....	30
87 - 88 Dilbeek. 1942-1944.....	30
(3) District de Bruxelles [jusque fin 1942].....	31
(a) État-major du district.....	31
(b) Brigades.....	31
(4) District du Grand-Bruxelles [à partir de fin 1942].....	31
104 - 105 Bruxelles, Poste III (Schaerbeek). 1943-1944.....	32
106 - 107 Bruxelles, Poste IV (Woluwe-Saint-Pierre). 1943-1944.....	32
108 - 110 Bruxelles, Poste V (Ixelles). 1943-1944.....	32
111 - 112 Bruxelles, Poste Va (Etterbeek). 1943-1944.....	32
113 - 114 Bruxelles, Poste VI (Auderghem). 1943-1944.....	32
115 - 116 Bruxelles, Poste VII (Uccle). 1943-1944.....	32
117 - 118 Bruxelles, Poste IX (Anderlecht). 1943-1944.....	33
119 - 121 Bruxelles, Poste X (Ganshoren). 1943-1944.....	33
(5) District de Halle.....	33
(a) État-major du district.....	33
(b) Brigades.....	33
124 - 125 Enghien [Edingen]. 1942-1944.....	33
127 - 128 Kester. 1942-1944.....	34
130 - 131 Lot. 1942-1944.....	34
133 - 134 Sint-Genesius-Rode. 1943-1944.....	34
135 - 136 Sint-Kwintens-Lennik. 1942-1944.....	34
138 - 139 Vollezele. 1942-1944.....	34
b. Compagnie d'Ixelles [jusque fin 1942].....	35
(1) État-major de la Compagnie.....	35
(2) District d'Ixelles.....	35
c. Compagnie de Leuven.....	35
(1) État-major de la Compagnie.....	35
146 - 147 Compagnie de Leuven. 1941, 1943-1944.....	35
(2) District de Leuven.....	35
(a) État-major du district.....	35
(b) Brigades.....	36
149 - 151 Aarschot. 1943-1944.....	36
152 - 153 Haacht. 1941-1944.....	36
156 - 157 Leuven. 1942-1944.....	36
158 - 159 Lubbeek. 1941-1944.....	36
162 - 163 Tremelo. 1943-1944.....	37
164 - 165 Veltem-Beisem. 1942-1944.....	37
(3) District de Tienen.....	37
(a) État-major du district.....	37
(b) Brigades.....	37

167 - 168 Boutersem. 1943-1944.....	37
169 - 170 Diest. 1942-1944.....	37
171 - 172 Kersbeek-Miskom. 1943-1944.....	37
173 - 174 Landen. 1941-1944.....	38
175 - 176 Oplinter. 1943-1944.....	38
177 - 178 Rummen. 1943-1944.....	38
179 - 180 Scherpenheuvel. 1943-1944.....	38
181 - 184 Sint-Joris-Winge. 1941-1944.....	38
185 - 186 Tienen. 1943-1944.....	39
187 - 188 Zoutleeuw. 1943-1944.....	39
(4) District de Vilvoorde.....	39
(a) État-major du district.....	39
(b) Brigades.....	39
190 - 191 Hofstade. 1943-1944.....	39
193 - 194 Kampenhout. 1943-1944.....	39
198 - 199 Zaventem. 1943-1944.....	40
d. Compagnie de Nivelles.....	40
(1) État-major de la Compagnie.....	40
200 - 201 Compagnie de Nivelles. 1943-1944.....	40
(2) District de Nivelles.....	40
(a) État-major du district.....	40
(b) Brigades.....	40
203 - 204 Braine-l'Alleud. 1943-1944.....	40
205 - 206 Braine-le-Château. 1943-1944.....	40
207 - 208 Céroux-Mousty. 1942-1944.....	41
209 - 210 Genappe. 1942-1944.....	41
212 - 213 Ittre. 1943-1944.....	41
217 - 219 Quenast. 1943-1944.....	41
220 - 222 Tubize. 1942-1944.....	42
(3) District de Wavre.....	42
(a) État-major du district.....	42
(b) Brigades.....	42
226 - 227 Grez-Doiceau. 1942-1944.....	42
228 - 229 Jauche. 1943-1944.....	42
232 - 233 Nil-Saint-Vincent. 1941-1944.....	43
235 - 236 Opprebais. 1943-1944.....	43
237 - 238 Perwez. 1943-1944.....	43
e. Escadron de lutte contre la fraude.....	43
241 - 245 Brabant. 1942-1943.....	43
f. Unités mobiles.....	44
246 - 247 1er Groupe mobile. 1944.....	44
248 - 255 Escadron mobile temporaire. 1943-1944.....	44
B. Police.....	44
1. Police de Bruxelles (avant fin 1942).....	44
258 - 260 Bruxelles. 1941-1942.....	45
2. Police du Grand-Bruxelles (après fin 1942).....	46
276 - 277 Anderlecht (district IX). 1943-1944.....	46
280 - 285 Bruxelles (district I). 1943-1944.....	46
290 - 291 Ixelles (district III). 1943-1944.....	47
294 - 295 Laeken (district II). 1943-1944.....	47
296 - 297 Molenbeek-Saint-Jean (district X). 1943-1944.....	47
298 - 299 Saint-Gilles (district I). 1943-1944.....	47

300 - 301 Saint-Josse-ten-Noode (district I). 1943-1944.....	48
302 - 303 Schaerbeek (district IV). 1943-1944.....	48
304 - 305 Uccle (district VII). 1943-1944.....	48
307 - 308 Woluwe (district V). 1943-1944.....	48
3. Police en province.....	48
4. Escadrons de police mobile.....	50
C. Garde-chasse.....	50
III. Flandre occidentale (West-Vlaanderen).....	51
A. Gendarmerie.....	51
1. Groupe de Brugge.....	51
a. Compagnie de Brugge.....	51
(1) État-major de la Compagnie.....	51
(2) District de Brugge [avant fin 1942].....	51
(a) État-major du district.....	51
(b) Brigades.....	51
(3) District du Groot-Brugge [après fin 1942].....	51
(4) District d'Oostende.....	52
(5) District de Veurne.....	52
b. Compagnie de Kortrijk.....	53
(1) État-major de la Compagnie.....	53
(2) District d'Ieper.....	53
(3) District de Kortrijk.....	53
378 - 379 Mouscron [Moeskroen]. 1942-1944.....	54
(4) District de Roeselare.....	54
c. Escadron de lutte contre la fraude.....	55
396 - 399 West-Vlaanderen. 1942-1944.....	55
396 - 397 Peloton de Brugge. 1942-1944.....	55
B. Police.....	55
C. Garde-chasse.....	56
IV. Flandre orientale (Oost-Vlaanderen).....	58
A. Gendarmerie.....	58
1. Groupe de Gent.....	58
a. Compagnie de Dendermonde.....	58
(1) District d'Aalst.....	58
(a) État-major du district.....	58
(b) Brigades.....	58
(2) District de Dendermonde.....	59
(a) État-major du district.....	59
(b) Brigades.....	59
(3) District de Geraardsbergen.....	59
(a) État-major du district.....	59
(b) Brigades.....	59
(4) District de Sint-Niklaas.....	60
(a) État-major du district.....	60
(b) Brigades.....	60
b. Compagnie de Gent.....	61
(1) État-major de la Compagnie.....	61
(2) District de Deinze.....	61
(a) État-major du district.....	61
(b) Brigades.....	61
(3) District d'Eeklo.....	61
(a) État-major du district.....	61

(b) Brigades.....	62
(4) District de Gent [jusqu'en 1942].....	62
(5) District de Groot-Gent [à partir de 1943].....	62
(a) État-major du district.....	62
(b) Brigades.....	62
(6) District d'Oudenaarde.....	63
(a) État-major du district.....	63
(b) Brigades.....	63
c. Escadron de lutte contre la fraude.....	64
498 - 502 Oost-Vlaanderen. 1942-1943.....	64
d. Unités mobiles.....	64
503 - 504 3ème Groupe mobile. 1943-1944.....	64
B. Police.....	64
C. Garde-Chasse.....	65
V. Hainaut.....	66
A. Gendarmerie.....	66
1. Groupe de Charleroi [à partir de fin 1942].....	66
a. État-major du Groupe territorial.....	66
b. Compagnie de Charleroi.....	66
(1) État-major de la Compagnie.....	66
(2) District du Grand-Charleroi I [à partir de fin 1942].....	66
(a) État-major du district.....	66
(b) Brigades.....	66
521 - 522 Charleroi, Poste IV (Marcinelle). 1943-1944.....	66
524 - 525 Charleroi, Poste VI (Châtelet). 1943-1944.....	67
526 - 527 Charleroi, Poste VII (Farciennes). 1942-1944.....	67
528 - 529 Gerpinnes. 1943-1944.....	67
(3) District du Grand-Charleroi II (Jumet)[à partir de fin 1942].....	67
(a) État-major du district.....	67
(b) Brigades.....	67
532 - 533 Charleroi, Poste IX (Gosselies). 1942-1944.....	67
535 - 536 Fleurus. 1942-1944.....	68
537 - 538 Frasnes-lez-Gosselies. 1942-1944.....	68
539 - 540 Luttre. 1943-1944.....	68
(4) District du Grand-Charleroi III (Marchienne) [à partir de fin 1942].....	68
(a) État-major du district.....	68
(b) Brigades.....	68
542 - 543 Anderlues. 1942-1944.....	68
544 - 545 Charleroi, Poste XI (Marchienne-au-Pont). 1943-1944.....	68
547 - 548 Charleroi, Poste XIII (Roux). 1942-1944.....	69
549 - 550 Charleroi, Poste XIV (Trazegnies). 1942-1944.....	69
551 - 552 Charleroi, Poste XV (Fontaine-l'Evêque). 1942-1944.....	69
c. Compagnie de La Louvière [à partir de fin 1942].....	69
(1) État-major de la Compagnie.....	69
(2) District du Grand-La Louvière [à partir de fin 1942].....	69
(a) État-major du district.....	69
(b) Brigades.....	70
556 - 557 Binche. 1942-1944.....	70
558 - 559 Bray. 1942-1944.....	70
561 - 562 Feluy. 1942-1944.....	70
563 - 564 La Louvière, Poste I (La Louvière). 1943-1944.....	70
565 - 566 La Louvière, Poste II (Manage). 1942-1944.....	70

567 - 568 La Louvière, Poste III (Morlanwelz). 1942-1944.....	71
569 - 570 La Louvière, Poste IV (Péronnes-lez-Binche). 1942-1944..	71
571 - 572 La Louvière, Poste V (Houdeng-Goegnies). 1942-1944....	71
(3) District de Thuin [après septembre 1942].....	71
(a) État-major du district.....	71
(b) Brigades.....	71
576 - 577 Erquelines. 1942-1944.....	71
583 - 584 Thuin. 1943-1944.....	72
2. Groupe de Mons.....	72
a. Compagnie de Charleroi [avant fin 1942].....	72
(1) État-major de la Compagnie.....	72
(2) District de Charleroi [avant fin 1942].....	72
(a) État-major du district.....	72
(b) Brigades.....	72
(3) District de Jumet [avant fin 1942].....	73
(a) État-major du district.....	73
(b) Brigades.....	73
(4) District de Marchienne-au-Pont [avant fin 1942].....	73
(a) État-major du district.....	73
(b) Brigades.....	73
(5) District de Thuin [avant juillet 1942].....	74
(a) État-major du district.....	74
(b) Brigades.....	74
b. Compagnie de La Louvière [avant fin 1942].....	74
(1) État-major de la Compagnie.....	74
(2) District de La Louvière [avant fin 1942].....	74
c. Compagnie de Mons.....	75
(1) District de Boussu.....	75
(a) État-major du district.....	75
616 - 617 District de Boussu. 1941-1944.....	75
(b) Brigades.....	75
618 - 619 Basècles. 1942-1944.....	75
620 - 622 Baudour. 1941-1944.....	75
623 - 624 Bernissart. 1942-1944.....	75
625 - 627 Boussu. 1942-1944.....	76
628 - 630 Dour. 1942-1944.....	76
631 - 633 Hautrage. 1942-1944.....	76
634 - 636 Pâturages. 1942-1944.....	76
637 - 639 Quiévrain. 1943-1944.....	77
640 - 641 Roisin. 1942-1944.....	77
642 - 644 Wasmès. 1941-1944.....	77
(2) District de Mons.....	77
(a) État-major du district.....	77
(b) Brigades.....	77
646 - 647 Aulnois. 1943-1944.....	77
648 - 649 Cuesmes. 1942-1944.....	78
650 - 652 Frameries. 1941-1944.....	78
653 - 654 Givry. 1942-1944.....	78
655 - 656 Havré. 1941-1944.....	78
657 - 658 Jemappes. 1941-1944.....	78
659 - 662 Mons. 1942-1944.....	78
663 - 665 Quaregnon. 1941-1944.....	79

(3) District de Soignies.....	79
(a) État-major du district.....	79
(b) Brigades.....	79
667 - 669 Braine-le-Comte. 1942-1944.....	79
672 - 673 Herchies. 1942-1944.....	80
674 - 676 Lens. 1943-1944.....	80
677 - 678 Le Roeulx. 1942-1944.....	80
679 - 680 Lombise. 1942-1944.....	80
681 - 683 Soignies. 1942-1944.....	80
d. Compagnie de Tournai.....	81
(1) État-major de la Compagnie.....	81
(2) District de Ath.....	81
(a) État-major du district.....	81
(b) Brigades.....	81
686 - 687 Ath. 1942-1944.....	81
688 - 689 Beloeil. 1943-1944.....	81
693 - 694 Frasnes-lez-Buissenal. 1943-1944.....	81
696 - 697 Lessines. 1941-1944.....	82
698 - 699 Leuze. 1941-1944.....	82
700 - 701 Mainvault. 1943-1944.....	82
(3) District de Tournai.....	82
(a) État-major du district.....	82
(b) Brigades.....	82
703 - 704 Antoing. 1941-1944.....	82
708 - 711 Maubray. 1943-1944.....	83
713 - 714 Péruwelz. 1942-1944.....	83
715 - 716 Rongy. 1943-1944.....	83
719 - 720 Tournai. 1943-1944.....	84
3. Escadron de lutte contre la fraude.....	84
722 - 724 Hainaut. 1941-1944.....	84
4. Unités mobiles.....	84
725 - 730 3ème Groupe mobile. 1942-1944.....	84
727 - 729 3ème escadron. 1943-1944.....	84
B. Police.....	85
733 - 741 Grand-Charleroi (après fin 1942). 1942-1944.....	85
742 - 747 Grand-La Louvière. 1943-1944.....	85
C. Police judiciaire près le Parquet du procureur du Roi.....	86
VI. Liège.....	87
A. Gendarmerie.....	87
1. Groupe de Liège.....	87
a. Compagnie de Huy [A partir de début 1943].....	87
(1) District d'Esneux.....	87
(a) État-major du district.....	87
(b) Brigades.....	87
753 - 755 Comblain-au-Pont. 1943-1944.....	87
756 - 757 Engis. 1943-1944.....	87
758 - 759 Esneux. 1943-1944.....	87
761 - 762 Hamoir. 1943-1944.....	88
764 - 766 Nandrin. 1942-1944.....	88
(2) District de Huy.....	88
(a) État-major du district.....	88
(b) Brigades.....	88

769 - 770 Amay. 1943-1944.....	88
771 - 772 Burdinne. 1943-1944.....	88
773 - 774 Chapon-Seraing. 1943-1944.....	89
775 - 776 Clavier. 1943-1944.....	89
777 - 778 Fallais. 1943-1944.....	89
779 - 781 Huy. 1943-1944.....	89
783 - 784 Vierset-Barse. 1943-1944.....	89
(3) District de Waremme.....	90
(a) État-major du district.....	90
(b) Brigades.....	90
b. Compagnie de Liège.....	90
(1) État-major de la Compagnie.....	90
(2) District de Fléron [jusque début 1943].....	90
(a) État-major du district.....	90
(b) Brigades.....	90
(3) District de Hollogne-aux-Pierres [jusque début 1943].....	91
(a) État-major du district.....	91
(b) Brigades.....	91
(4) District de Liège [avant fin 1942].....	91
(5) District de Grand-Liège I [à partir de fin 1942].....	92
815 - 816 Liège, Poste X (Herstal). 1943-1944.....	92
(6) District de Grand-Liège II [à partir de début 1943].....	92
(a) État-major du district.....	92
(b) Brigades.....	92
823 - 824 Liège, Poste V (Seraing). 1943-1944.....	93
(7) District de Visé [à partir de 1943].....	93
(a) État-major du district.....	93
(b) Brigades.....	93
c. Compagnie de Seraing [Jusque début 1943].....	93
(1) État-major de la Compagnie.....	93
(2) District de Huy.....	94
(a) État-major du district.....	94
(b) Brigades.....	94
(3) District de Seraing.....	94
847 - 848 Seraing. 1942-1943.....	95
(4) District de Waremme.....	95
(a) État-major du district.....	95
(b) Brigades.....	95
d. Compagnie de Verviers.....	95
(1) État-major de la Compagnie.....	95
(2) District de Spa.....	95
(a) État-major du district.....	95
(b) Brigades.....	95
854 - 855 Chevron. 1943-1944.....	95
(3) District de Verviers.....	96
(a) État-major du district.....	96
(b) Brigades.....	96
868 - 869 Verviers. 1941-1943.....	96
e. Escadron de lutte contre la fraude.....	97
f. Unités mobiles.....	97
871 - 874 4ème Groupe mobile. 1942-1944.....	97
B. Police.....	97

880 - 882 Grand-Liège (après fin 1942). 1943-1944.....	97
VII. Limburg.....	99
A. Gendarmerie.....	99
1. Groupe de Hasselt.....	99
a. Compagnie de Hasselt.....	99
(1) État-major de la Compagnie.....	99
(2) District de Bree.....	99
(a) État-major du district.....	99
(b) Brigades.....	99
(3) District de Hasselt.....	100
(a) État-major du district.....	100
(b) Brigades.....	100
(4) District de Leopoldsburg.....	100
(a) État-major du district.....	100
(b) Brigades.....	100
b. Compagnie de Tongeren.....	101
(1) État-major de la Compagnie.....	101
(2) District de Genk.....	101
(a) État-major du district.....	101
(b) Brigades.....	101
913 - 914 Bilzen. 1943-1944.....	101
(3) District de Tongeren.....	101
c. Escadron de lutte contre la fraude.....	102
930 - 934 Limburg. 1942-1944.....	102
930 - 931 Peloton de Hasselt. Juillet 1943.....	102
932 - 933 Peloton de Sint-Truiden. 1943-1944.....	102
d. Unités mobiles.....	103
935 - 937 Escadron mobile temporaire du Limburg. 1943-1944.....	103
B. Police.....	103
VIII. Luxembourg.....	104
A. Gendarmerie.....	104
1. Groupe d'Arlon.....	104
a. Compagnie d'Arlon.....	104
(1) District d'Arlon.....	104
(a) État-major du district.....	104
(b) Brigades.....	104
(2) District de Bouillon.....	105
(a) État-major du district.....	105
(b) Brigades.....	105
956 - 957 Bertrix. 1942-1944.....	105
(3) District de Neufchâteau.....	106
(a) État-major du district.....	106
(b) Brigades.....	106
b. Compagnie de Marche-en-Famenne.....	106
(1) État-major de la Compagnie.....	106
(2) District de Bastogne.....	107
(a) État-major du district.....	107
(b) Brigades.....	107
979 - 980 Amberloup. 1942-1944.....	107
983 - 984 Houffalize. 1942-1944.....	107
985 - 986 Limerlé. 1942-1944.....	107
990 - 991 Vielsalm. 1941-1944.....	108

(3) District de Marche-en-Famenne.....	108
992 - 995 Barvaux. 1942-1944.....	108
996 - 997 Champlon. 1943-1944.....	108
998 - 999 Durbuy. 1943-1944.....	108
1000 - 1001 Erezée. 1942-1944.....	108
1003 - 1004 La Roche-en-Ardenne. 1942-1944.....	109
1005 - 1007 Marche-en-Famenne. 1942-1944.....	109
1009 - 1010 Rendeux. 1943-1944.....	109
1011 - 1013 Vaux-Chavanne. 1942-1944.....	109
c. Escadron de lutte contre la fraude.....	110
1014 - 1020 Luxembourg. 1942-1944.....	110
d. Unités mobiles.....	110
1021 - 1022 4ème Groupe mobile. 1943-1944.....	110
B. Police.....	110
IX. Namur.....	111
A. Gendarmerie.....	111
1. Groupe de Namur.....	111
a. Compagnie de Dinant.....	111
(1) État-major de la Compagnie.....	111
(2) District de Ciney.....	111
(a) État-major du district.....	111
(b) Brigades.....	111
(3) District de Dinant.....	112
(a) État-major du district.....	112
(b) Brigades.....	112
(4) District de Gedinne.....	113
(a) État-major du district.....	113
(b) Brigades.....	113
(5) District de Philippeville.....	113
(a) État-major du district.....	113
(b) Brigades.....	113
b. Compagnie de Namur.....	114
(1) État-major de la Compagnie.....	114
1068 - 1069 Compagnie de Namur. 1941-1944.....	114
(2) District d'Auvelais.....	114
(a) État-major du district.....	114
(b) Brigades.....	114
1072 - 1073 Fosse. 1941-1944.....	115
1075 - 1076 Mettet. 1943-1944.....	115
1077 - 1078 Moustier-sur-Sambre. 1943-1944.....	115
1079 - 1080 Sombreffe. 1943-1944.....	115
1082 - 1083 Tamines. 1941-1944.....	115
(3) District de Namur.....	116
(a) État-major du district.....	116
(b) Brigades.....	116
1085 - 1086 Andenne. 1941-1944.....	116
1087 - 1088 Eghezée. 1943-1944.....	116
1093 - 1094 Noville-les-Bois. 1943-1944.....	116
c. Escadron de lutte contre la fraude.....	117
1096 - 1099 Namur. 1943.....	117
d. Unités mobiles.....	117
B. Police.....	117

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Ministère de l'Intérieur. Police générale du Royaume. Rapports et comptes rendus d'événements extraordinaires de type Modèle 5

Période:

1941 - 1944

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.2650

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1107.00
- Etendue inventoriée: 3.00 m

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Ces archives sont publiques. Leur consultation est libre.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction, les règles et tarifs en vigueur aux Archives générales du Royaume sont d'application.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

Pour éviter une dégradation des pièces, déjà très fragilisées et qu'une consultation répétée accélérerait, ces dernières ont été numérisées. Les originaux ne sont plus consultables, sauf avec l'accord spécifique du chef du service " Archives contemporaines " des AGR.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Il est recommandé au lecteur de connaître la circonscription d'une brigade, s'il recherche une commune particulière. Une brigade de gendarmerie est composée d'une ou plusieurs communes et est désignée par la commune dans laquelle elle a son siège. Le lecteur peut consulter les divisions du territoire en groupes, compagnies, districts et brigades édités par l'Institut cartographique militaire. Le lecteur doit également prendre en compte le fait que les pièces ont été classées en fonction des réorganisations que connaissent la Gendarmerie et les polices locales suite à la création des grandes agglomérations. Les dates ont été systématiquement mentionnées dans les titres ou en remarque des descriptions, pour orienter au mieux le lecteur dans ses recherches. Les rapports et procès-verbaux de type " modèle 5 " constituent une source d'information très riche pour l'étude de la vie quotidienne et de la criminalité durant la Seconde Guerre mondiale en Belgique occupée. En fonction des pièces conservées, ils permettent entre autres une étude relativement approfondie d'une localité, des actes de résistance qui s'y sont déroulés, ou encore des mouvements sociaux qui l'ont agitée.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Ministère de l'Intérieur. Police générale du Royaume. Rapports et comptes rendus d'événements extraordinaires de type " modèle 5 "

HISTORIQUE

Dans les années 1930, une centralisation du système policier est envisagée par les gouvernements successifs, suite à la radicalisation du contexte politique et à la montée des troubles sociaux. Dans ce contexte, la Police générale du Royaume (PGR) est créée le 18 mai 1934, au sein du ministère de l'Intérieur, en tant que simple bureau rattaché au Secrétariat général. Elle reçoit dans ses attributions tous les problèmes liés au maintien de l'ordre et notamment, la récolte d'informations sur les menaces potentielles à l'ordre public. Pensée pour devenir " le cerveau de toutes les administrations et tous les organismes officiels qui ont la charge de veiller au maintien de l'ordre ", la PGR est censée occuper une place centrale dans cette réforme du paysage policier belge.

¹Toutefois, écartelée entre les différents organes de police - entre lesquels une guerre latente se joue pour la mainmise sur l'information policière et l'expertise en matière de maintien de l'ordre - et privée des moyens humains nécessaires, la PGR ne réussit pas à s'imposer. Avant la Deuxième Guerre mondiale, elle garde une fonction purement administrative de surveillance et de gestion organisationnelle de la police administrative, et ne bénéficie que d'un droit de regard sur le maintien de l'ordre.

Un changement radical survient après de la capitulation belge du 28 mai 1940. En effet, la Gendarmerie, dont l'administration générale dépendait du ministère de la Défense nationale depuis sa création, est démilitarisée. Les gendarmes qui ont participé à la Campagne des 18 Jours et qui n'ont pas été faits prisonniers doivent regagner le poste qu'ils occupaient avant l'invasion " pour se consacrer exclusivement aux fonctions d'ordre administratif et judiciaire qui leur étaient dévolues en temps normal ". ²L'administration du corps est, de ce fait, transférée au ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement à la PGR. En avril 1941, Gérard Romsée arrive à la tête du ministère. Le maintien de l'ordre en territoire occupé s'impose comme une priorité dont la PGR devient le bras armé. Il nomme Emiel Van Coppenolle à sa tête. Tous deux partisans de l'Ordre nouveau, ils vont se baser sur cet organe pour mettre en œuvre une centralisation accrue des services de police, réclamée par les autorités

1 AGR, Ministère de l'Intérieur. Administration centrale (ancien fonds AA 48 provenant du CEGESOMA), n°40, Note sur les attributions de la PGR, septembre 1936.

2 AGR, Ministère de l'Intérieur. Administration centrale (ancien fonds AA 48 provenant du CEGESOMA), n°40, Circulaire du Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, 30 mai 1940.

allemandes. La tutelle sur la Gendarmerie, y compris son Inspection générale, est transférée au ministère de l'Intérieur en 1941. L'année suivante, la PGR devient une Direction à part entière au sein du ministère. En 1943, Van Coppennolle est également nommé à la tête de la Gendarmerie, faisant de ce lieutenant-colonel une personnalité centrale en matière de sécurité. Les recrutements, mutations et promotions se décident désormais au niveau de la PGR, favorisant les pressions exercées à la fois par les autorités occupantes et les milieux collaborationnistes.³

Cette centralisation des services offre l'occasion de créer des outils destinés à dresser un panorama quotidien, systématique et centralisé de la criminalité, via un " Bureau S[tatistique] " capable de fournir, au jour le jour, des informations sur le maintien de l'ordre. Ce bureau se base, entre autres, sur les procès-verbaux d'événements extraordinaires de type " modèle 5 " rédigés par la Gendarmerie et sur les rapports des polices communales, qui sont systématiquement transmis à la PGR, dès 1941.⁴ Pour le personnel de la PGR, cette frénésie statistique s'inscrit directement dans le " développement d'un état moderne nécessitant l'immixtion sans cesse grandissante du pouvoir central dans l'organisation et l'action bien ordonnée des échelons de la police administrative répartis sur tout le pays ".⁵

Dès la Libération, la Gendarmerie réintègre le ministère de la Défense nationale. Dès lors, la politique mise en œuvre est simple : éliminer les éléments compromis avec l'Ordre nouveau et réarmer le corps sous contrôle militaire, tout en conservant les bénéfices des réformes de la période de guerre, à savoir le renforcement des effectifs et l'amélioration de la formation. La PGR, quant à elle, redevient un bureau du Secrétariat général du ministère de l'Intérieur.⁶

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Une des missions principales de la Police générale du Royaume est de favoriser le maintien de l'ordre public. Elle doit centraliser l'information policière et fournir des orientations au gouvernement en vue de définir sa politique en la matière. Elle est également responsable de la surveillance de l'organisation générale et de l'activité des polices communales en se chargeant des modifications du cadre organique, du régime des carrières, de la discipline, des examens, des uniformes, etc. Pour éviter toute concurrence avec

3 CAMPION J., *Les Gendarmes belges, français et néerlandais à la sortie de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, André Versailles éditeur, 2011, p. 57.

4 MAJERUS B., *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008, pp. 180-182.

5 AGR, Ministère de l'Intérieur. PGR 40-45 (fonds non encore inventorié), Note historique sur la Police générale du Royaume, ca. 1944.

6 Pour de plus amples informations sur l'histoire des services de police durant la Seconde Guerre mondiale, voir : KEUNINGS L., MAJERUS B., ROUSSEAU X., " L'évolution de l'appareil policier en Belgique (1830-2002) ", in HEIRBAUT D., ROUSSEAU X., VELLE K. (ed.), *Histoire politique et sociale de la Justice en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruges, La Charte, 2004, pp. 271-317 et VAN OTRIVE L., CARTUYVELS Y., PONSAERS P., *Les polices en Belgique. Histoire socio-politique du système policier de 1794 à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1991, pp. 123-144.

l'administration des Affaires provinciales et communales du ministère de l'Intérieur - en charge de la tutelle sur les bourgmestres, échevins, gouverneurs et commissaires d'arrondissement - la répartition des compétences entre les deux administrations est spécifiée dès 1935. La PGR est en outre chargée des affaires concernant les Cantons de l'Est, de la surveillance de l'application des lois relatives aux milices privées, ainsi que de la moralité publique. ⁷On l'a vu, la réalité s'est révélée bien éloignée des ambitions du début et, jusqu'en 1940, la PGR n'exerce que des tâches purement administratives.

Sous l'occupation allemande, la PGR, transformée en Direction générale, est chargée de l'administration quotidienne de la Gendarmerie, qui compte alors quelque 10.200 gendarmes et officiers. Son personnel doit gérer les problèmes que connaît le corps concernant le recrutement, les carrières, les rapports avec les autorités belges et allemandes, la transmission des ordres, etc... Elle conserve ses prérogatives sur les polices communales et en matière de police administrative. Les efforts d'uniformisation de la formation et la gestion des nouvelles écoles de gendarmerie et de police sont également du ressort de la PGR. En outre, elle est chargée, à partir du 10 avril 1943, d'exercer une surveillance sur plusieurs organes dirigeants du pays occupé et sur les services de ravitaillement. Cette mission est effectuée par un Service d'inspection autonome, créé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Enfin, la PGR se spécialise dans le recueil d'informations sur les milieux " terroristes ".

ORGANISATION

La PGR est un organe créé au sein du Secrétariat général du ministère de l'Intérieur. Malgré le rôle prédominant qu'il aurait dû occuper, ce bureau reste, jusqu'en 1940, au stade embryonnaire. Les moyens humains nécessaires n'y sont pas affectés. En 1936, le service est assuré par deux fonctionnaires, dont un docteur en droit... ⁸

Toutefois, dès fin mai 1940, ce bureau prend une ampleur inattendue. Il devient en 1942 une Direction générale à part entière, avec à sa tête le colonel Emiel Van Coppenolle. La PGR est alors organisée en deux directions. La première se concentre sur l'organisation technique et tactique de la Gendarmerie et des polices communales, tandis que la seconde est chargée de l'administration centrale de la Gendarmerie et de la surveillance de la gestion communale des services de police.

En 1946, la PGR est rattachée à l'Administration des Affaires électorales au sein du même ministère. Elle est alors chargée, en plus du maintien de l'ordre, de la carrière des commissaires de police, de l'émission des cartes de presse et de l'interdiction des publications étrangères obscènes. La loi du 2 décembre 1957 sur l'organisation de la Gendarmerie précise que ce corps dépend du ministère de l'Intérieur - et donc de la PGR - en ce qui concerne la police administrative et l'exécution des lois et des arrêtés en matière de police générale. En 1970,

7 Allant de la surveillance des plages et stations balnéaires à l'interdiction de publications pornographiques, par exemple.

8 AGR, Ministère de l'Intérieur. Administration centrale (ancien fonds AA 48 provenant du CEGESOMA), n°40, Note sur les attributions de la PGR, septembre 1936.

cette administration dépend de la Direction générale de la Protection civile et finira par redevenir, en 1977, une direction à part entière. Elle se voit également attribuer dans ses compétences l'objection de conscience et les contacts avec divers organismes internationaux comme l'OTAN, le SHAPE et INTERPOL. En 1991, elle devient une Direction générale et connaît une plus grande diversification de ses compétences, notamment suite à la démilitarisation de la Gendarmerie survenue la même année. En 2002, lors de la création du SPF Intérieur, elle devient la Direction générale de la Politique de Sécurité et de Prévention.⁹

ARCHIVES

HISTORIQUE ET ACQUISITION

L'histoire de ces archives est largement méconnue. Il semble qu'elles ne présentaient pas de plan de classement originel. Vu les numéros écrits au crayon rouge sur les pièces, il est fort probable que les procès-verbaux étaient tout simplement conservés selon leur ordre d'arrivée. Il est probable qu'ils aient été utilisés à des fins statistiques dès 1941. En effet, on trouve trace de recensements par types de crimes ou délits, établis par le " Bureau S ", dans d'autres séries d'archives de la PGR. Ces statistiques permettaient probablement ensuite de planifier les politiques de maintien de l'ordre en Belgique ou de réorganiser les services de police en fonction des besoins, en accord avec les compétences de la PGR durant cette période. On ne sait quasi rien du sort réservé à ces archives à partir de la Libération. Malmenées dans les jours qui ont précédé l'arrivée des Alliés à Bruxelles, elles l'ont été tout autant par les enquêteurs en charge de la répression de l'incivisme. Entreposées ensuite dans les caves et les combles du ministère de l'Intérieur pendant près de 50 ans, elles ont été versées aux Archives générales du Royaume dans les années 1990, conformément à la Loi sur les archives du 24 juin 1955, au milieu d'une immense masse d'archives issues d'à peu près l'ensemble des services du ministère. Ces versements ont eu lieu dans des circonstances délicates suite au déménagement de plusieurs de ces services, de la rue de Louvain vers la rue Royale, à Bruxelles. Confrontés à une grande négligence et au long désintérêt du ministère pour ses archives historiques, les archivistes des AGR n'ont eu d'autre choix que de procéder au transfert rapide d'archives entreposées en vrac, dont les conditions de conservation avaient été déplorables.¹⁰ Les documents se trouvaient à ce point mélangés que la

9 Pour de plus amples informations, voir : SOYEZ S., Service Public Fédéral Intérieur. Direction Générale de la Sécurité et de la Prévention. Tableau de tri des archives 2008, Bruxelles, AGR, 2008, pp. 15-17 ; et MARÉCHAL G., De Algemene directie van de Algemene Rijkspolitie. Selectielijst met bijbehorend studiedossier, Bruxelles, AGR, Série Miscellanea Archivistica Manuale, n° 34, 1999.

10 Pour de plus amples informations, le lecteur peut se référer à : MARECHAL G., " Het ministerie van Binnenlandse Zaken. Lezing gehouden op 20 mei 1997 op de studiedag gewijd aan inspecties ", dans Inspections et tri. Actes de la journée d'étude tenue à Bruxelles le 20 mai 1997, Bruxelles, AGR, Série Miscellanea Archivistica Studia, n° 107, 1998, pp. 15-23.

présence des archives de la PGR n'a été clairement identifiée que vers 2005. Dès ce moment, elles ont été patiemment extraites des paquets au milieu desquels elles se trouvaient. La série de procès-verbaux qui fait l'objet de cet inventaire est la première qui a pu être reconstituée tant bien que mal.

Contenu et structure

CONTENU

Les procès-verbaux d'évènements extraordinaires de type " modèle 5 " ont trait à l'ensemble du territoire de la Belgique occupée, couvrant une période allant de 1941 à août 1944, avec une large prédominance des années 1943 et 1944. Les rapports conservés ne constituent malheureusement qu'une partie de cette série. De toute évidence, une grande partie d'entre eux n'ont pas résisté aux conditions de conservation qui leur ont été imposées dans les locaux du ministère de l'Intérieur. Même s'il est difficile de déterminer avec exactitude le nombre de rapports conservés, on peut estimer que la série décrite ici en compte entre 10.000 et 12.000. Dans une note datant du début de 1944, on apprend que plus de 7.500 actes ont fait l'objet d'un tel procès-verbal. Il est néanmoins précisé que : " Tous les chiffres cités ci-dessus ne constituent qu'un minimum, ils ne tiennent compte, en effet, que des évènements ayant fait l'objet d'un rapport de gendarmerie ". ¹¹Ceci implique potentiellement que les rapports des polices communales ne sont pas pris en compte dans cette estimation. Cependant, en extrapolant, on peut considérer que le fonds contient entre 25 % et 30 % de l'ensemble des rapports adressés à la PGR pendant la guerre.

Malgré cette immense lacune, ces rapports n'en sont pas moins d'une richesse exceptionnelle pour l'étude de la vie quotidienne en Belgique, mais également pour l'histoire de la criminalité sous l'occupation allemande. Comme leur nom l'indique, il s'agit des évènements considérés comme extraordinaires qui surviennent dans la circonscription d'une unité territoriale ou mobile de gendarmerie, relatés de manière plus ou moins détaillée. Ainsi, on y trouve trace d'actes de résistance comme des sabotages de lignes téléphoniques, des attentats contre le chemin de fer, etc. Les attentats contre les personnes et les assassinats, qu'ils soient politiques ou non, font également l'objet de tels rapports. Mentionnons par exemple le meurtre du bourgmestre du Grand-Charleroi en août 1944 ou du gouverneur de la province de Namur en février 1944, des attaques contre des bourgmestres ou des membres du VNV ou de Rex, ou bien encore des attentats contre les occupants allemands. On peut également y découvrir des informations relatives à des attentats à la propriété ou contre des bâtiments, ou encore des actes de destructions sur des récoltes. De nombreux procès-verbaux concernent des vols d'argent, le plus souvent à main armée. Un rapport devait également être établi lorsqu'un gendarme faisait usage de son arme à feu. Il peut alors s'agir d'un contrôle qui tourne mal, de personnes prises en flagrant délit et qui s'enfuient ou encore d'actes qualifiés de rébellion contre la Gendarmerie. Les activités politiques sont également surveillées et font l'objet d'un rapport. Les procès-verbaux sont alors le plus souvent accompagnés de tracts, qu'ils soient communistes, patriotiques ou autres. De manière un peu plus anecdotique, on trouve des informations sur les grèves en cours, notamment dans les charbonnages de la région de Charleroi,

¹¹ AGR, Ministère de l'Intérieur. PGR 40-45 (fonds non inventorié), Note historique sur la Police générale du Royaume, ca. 1944.

mais également sur les manifestations, dont celles des femmes pour le ravitaillement, appelées parfois " manifestations de la faim ", ou encore sur des accidents de la circulation. On le constate, ce fonds d'archives offre un panorama rare sur la vie quotidienne, la criminalité et la société belge sous l'occupation allemande.

Langues et écriture des documents:

Les pièces de ce fonds sont en français et en néerlandais.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il n'existe malheureusement aucune information sur un éventuel tri qui aurait pu être réalisé avant le versement des procès-verbaux aux Archives générales du Royaume. Cependant, parmi les rapports versés aux AGR, un grand nombre se trouvait très endommagé par l'humidité. Certains avaient visiblement été touchés par des moisissures ou étaient dans un état de décomposition tel que leur contenu était totalement illisible. Pour ceux-ci, il n'y eut pas d'autre choix que de procéder à leur destruction. Tout ce qui avait été endommagé mais qui pouvait être sauvé a fait l'objet d'une restauration menée par Francis Meert, restaurateur à l'Atelier de Restauration des AGR.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

A priori, aucun accroissement d'ampleur n'est envisagé. Il semble que l'ensemble des procès-verbaux de type " modèle 5 " adressés à la PGR aient été extraits de l'ensemble hétéroclite transféré par le ministère de l'Intérieur lors de ses divers versements des années 1990. Il n'est cependant pas impossible que certains procès-verbaux puissent ressurgir lors de l'inventoriage de divers sous-fonds conservés aux AGR.

MODE DE CLASSEMENT

Pour une plus grande clarté et facilité de recherches, il a été décidé de grouper les procès-verbaux par province. Ils ont ensuite été classés selon l'autorité qui les émettait, à savoir, d'une part, la Gendarmerie et, d'autre part, la police communale. Les procès-verbaux rédigés par les polices locales ont simplement été classés par commune.

Les pièces émanant de la Gendarmerie ont, quant à elle, été reclassées selon son organisation, reflétant une hiérarchie de type militaire propre à ce corps. Les unités territoriales sont organisées en groupes, compagnies, districts et brigades. Les groupes sont désignés par le chef-lieu de la province dans laquelle ils sont établis. Il est à noter que le groupe de Mons se subdivise en 1942, lors de la création du groupe de Charleroi. Un groupe est composé d'un

état-major, d'un escadron de lutte contre la fraude et de compagnies. Ces dernières sont constituées de districts, eux-mêmes subdivisés en brigades. Ce classement devait dès lors prendre en compte les réorganisations que connaissent la police et la Gendarmerie lors de la création des grandes agglomérations entre 1941 et 1943. Les polices de ces communes cessent alors d'exister en tant qu'entité à part entière et deviennent des districts d'une police unique compétente sur tout le territoire de la grande agglomération. La Gendarmerie, quant à elle, connaît une refonte de ses entités territoriales, qui reste néanmoins assez floue quant à sa mise en œuvre, faute d'archives et d'études scientifiques à ce sujet. En effet, il n'est pas aisé de dater exactement les remaniements des différentes unités, quel que soit l'échelon hiérarchique. Par exemple, au sein d'un même district, on pourrait avancer plusieurs dates de réorganisation selon les informations glanées dans les procès-verbaux. Il a donc été décidé de classer ces pièces en fonction des liens hiérarchiques indiqués dans l'en-tête des rapports. Ceci implique que le lecteur doit chercher à des endroits différents dans l'inventaire, selon qu'il cherche des informations concernant l'avant ou l'après fin 1942 - début 1943. Notons enfin l'existence d'unités mobiles - les groupes mobiles -, pouvant se déployer sur différentes provinces. Les procès-verbaux émanant de ces unités ont été classés en fonction de l'endroit désigné dans les faits relatés ou dans les en-têtes.

Description des séries et des éléments

I. ANTWERPEN

A. GENDARMERIE

1. GROUPE D'ANTWERPEN

A. COMPAGNIE D'ANTWERPEN

(1) état-major de la Compagnie

1	1 - 2 Compagnie d'Antwerpen. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
2	1944.	1 chemise
3	(2) District d'Antwerpen [jusque fin 1941] Ekeren. 29 décembre 1941.	1 pièce
4	(3) District du Groot-Antwerpen [à partir de 1942] Antwerpen Poste I (Antwerpen). 24 décembre 1943.	1 pièce
5	Antwerpen Poste II (Ekeren). 1942, 1944.	6 pièces
6	Antwerpen Poste III (Merksem). 1942-1944.	5 pièces
7	Antwerpen Poste IV (Borgerhout). 1942-1944.	11 pièces
8	Antwerpen Poste V (Deurne). 1944.	8 pièces
9	Antwerpen Poste VI (Mortsel). 1942-1944.	11 pièces
10	Antwerpen Poste VII (Hoboken). 1942-1944.	

9 pièces

(4) District de Brasschaat

(a) état-major du district

11 District de Brasschaat. 1943-1944. 5 pièces

(b) Brigades

12 Berendrecht. 1943-1944. 2 pièces

13 Brecht. 1943-1944. 6 pièces

14 Essen. 1943-1944. 4 pièces

15 Kalmthout. 1943-1944. 5 pièces

16 Kapellen. 1943-1944. 4 pièces

17 Oostmalle. 1943-1944. 5 pièces

18 Schoten. 1942-1944. 14 pièce

19 Wuustwezel. 1943-1944. 3 pièces

(5) District de Hemiksem

(a) État-major du district

20 District de Hemiksem. 1942-1944. 5 pièces

(b) Brigades

21 Boom. 1943-1944. 7 pièces

22 Hemiksem. 1944.

		3 pièces
23	Kontich. 1943-1944.	11 pièces
24	Niel. 1941-1944.	10 pièces
25	Ranst. 1943-1944.	4 pièces
26	Schilde. 19 janvier 1944.	1 pièce
27	Zandhoven. 1943-1944.	7 pièces
28	Zwijndrecht. 1944.	2 pièces
 <i>B. COMPAGNIE DE MECHELEN</i>		
29	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Mechelen. 1944.	3 pièces
	(2) District de Geel	
30	(a) État-major du district District de Geel. 1942-1944.	10 pièces
31	(b) Brigades Balen. 1942-1944.	7 pièces
32	Geel. 1944.	2 pièces
33	Herentals. 1943-1944.	5 pièces
34	Herenthout. 1943-1944.	4 pièces

35	Herselt. 1943-1944.	14 pièces
36	Meerhout. 1944.	6 pièces
37	Mol. 1943-1944.	6 pièces
38	Vorselaar. 1944.	3 pièces
39	Vorst. 1944.	3 pièces
40	Westerlo. 1943-1944.	3 pièces
	(3) District de Mechelen	
41	<i>(a) État-major du district</i> District de Mechelen. 1943-1944.	12 pièces
42	<i>(b) Brigades</i> Berlaar. 1943-1944.	11 pièces
43	Blaasveld. 1943-1944.	2 pièces
44	Bornem. 9 avril 1943.	1 pièce
45	Duffel. 1943-1944.	5 pièces
46	Heist-op-den-Berg. 1943-1944.	1 chemise
47	Lier. 1943-1944.	8 pièces
48	Mechelen. 1943-1944.	14 pièces

49	Putte. 1943-1944.	19 pièces
50	Puurs. 1944.	4 pièces
	(4) District de Turnhout	
51	(a) <i>État-major du district</i> District de Turnhout. 1942-1944.	7 pièces
52	(b) <i>Brigades</i> Arendonk. 1944.	2 pièces
53	Beerse. 1944.	3 pièces
54	Hoogstraten. 15 février 1944.	1 pièce
55	Meerle. 12 mai 1944.	1 pièce
56	Rijkevorsel. 1943-1944.	4 pièces
57	Turnhout. 1941-1944.	5 pièces
	<i>C. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE</i>	
58	58 - 61 Antwerpen. 1942-1944. Peloton d'Antwerpen. 1943.	2 pièces
59	Peloton de Mechelen. 1943-1944.	5 pièces
60	Peloton de Turnhout, section de Geel. 1943-1944.	2 pièces
61	Peloton de Turnhout, section de Turnhout. 1942-1943.	3 pièces

D. UNITÉS MOBILES

62	62 - 63 2ème Groupe mobile. 1943-1944. 1er escadron. 8 janvier 1944.	1 pièce
63	2ème escadron. 18 septembre 1943.	1 pièce
<i>B. POLICE</i>		
64	Antwerpen, district I. 1943-1944.	2 pièces
65	Antwerpen, district III. 1942, 1944.	7 pièces
66	Antwerpen, district IV. 1942-1944.	15 pièces
67	Antwerpen, district V. 1942-1944.	8 pièces
68	Antwerpen, district VII. 1943-1944.	2 pièces
69	Antwerpen, district IX. 1944.	9 pièces
70	Antwerpen, district X. 1942.	3 pièces
71	Antwerpen, district XI. 1942, 1944.	6 pièces
72	Antwerpen, district XII. 1942-1944.	6 pièces
73	Arrondissement Antwerpen. 1943-1944.	8 pièces
74	Brigade mobile de la ville d'Antwerpen. 14 novembre 1942.	1 pièce
75	Deurne. 6 janvier 1944.	1 pièce

76	Geel. 1944.	2 pièces
77	Hoboken. 13 janvier 1942.	1 pièce
78	Mechelen. 1942-1944.	13 pièces
79	Sint-Katelijne-Waver. 1944.	7 pièces
80	<i>C. GARDE-CHASSE</i> 's-Gravenwezel. 2 août 1944.	1 pièce

II. BRABANT

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE BRUXELLES

A. COMPAGNIE DE BRUXELLES

(1) État-major de la Compagnie

81	81 - 84 Compagnie de Bruxelles. 1941-1944. 1941-1942.	1 chemise
82	Janvier - octobre 1943.	1 chemise
83	Novembre 1943 - janvier 1944.	1 chemise
84	Février - août 1944.	1 chemise
	(2) District d'Asse	
85	(a) État-major du district District d'Asse. 1943-1944.	13 pièces
86	(b) Brigades Asse. 4 septembre 1942.	1 pièce
87	87 - 88 Dilbeek. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
88	1944.	10 pièces
89	Hekelgem. 1942-1944.	13 pièces

90	Liedekerke. 1943-1944.	18 pièces
91	Londerzeel. 1942-1944.	10 pièces
92	Opwijk. 1943-1944.	1 chemise
93	Ternat. 1943-1944.	12 pièces
	(3) District de Bruxelles [jusque fin 1942]	
94	(a) <i>État-major du district</i> District de Bruxelles. 1942.	2 pièces
95	(b) <i>Brigades</i> Anderlecht. 1942.	2 pièces
96	Bruxelles. 1942.	3 pièces
97	Ganshoren. 19 mai 1942.	1 pièce
98	Jette. 1942.	8 pièces
99	Saint-Josse-ten-Noode. 17 décembre 1941.	1 pièce
100	(4) District du Grand-Bruxelles [à partir de fin 1942] Bruxelles, Poste I (Bruxelles). 23 juin 1944.	1 pièce
101	Bruxelles, Poste Ia (Saint-Josse-ten-Noode). 1943-1944.	1 chemise
102	Bruxelles, Poste II (Jette). 1943-1944.	1 chemise
103	Bruxelles, Poste IIa (Laeken). 1943-1944.	

		1 chemise
104	<i>104 - 105 Bruxelles, Poste III (Schaerbeek). 1943-1944.</i> 1943.	1 chemise
105	1944.	1 chemise
106	<i>106 - 107 Bruxelles, Poste IV (Woluwe-Saint-Pierre). 1943-1944.</i> 1943.	16 pièces
107	1944.	1 chemise
108	<i>108 - 110 Bruxelles, Poste V (Ixelles). 1943-1944.</i> 1943.	5 pièces
109	Janvier - février 1944.	1 chemise
110	Mars - décembre 1944.	19 pièces
111	<i>111 - 112 Bruxelles, Poste Va (Etterbeek). 1943-1944.</i> 1943.	11 pièces
112	1944.	1 chemise
113	<i>113 - 114 Bruxelles, Poste VI (Auderghem). 1943-1944.</i> 1943.	8 pièces
114	1944.	10 pièces
115	<i>115 - 116 Bruxelles, Poste VII (Uccle). 1943-1944.</i> 1943.	

		11 pièces
116	1944.	14 pièces
117	117 - 118 Bruxelles, Poste IX (Anderlecht). 1943-1944. 1943.	1 chemise
118	1944.	1 chemise
119	119 - 121 Bruxelles, Poste X (Ganshoren). 1943-1944. 1943.	1 chemise
120	Janvier - février 1944.	1 chemise
121	Mars - août 1944.	17 pièces
122	Overijse. 1943-1944.	14 pièces
	(5) District de Halle	
123	(a) État-major du district District de Halle. 1943-1944.	1 chemise
	(b) Brigades	
124	124 - 125 Enghien [Edingen]. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
125	1944.	1 chemise
126	Halle. 1942-1944.	9 pièces

127	127 - 128 Kester. 1942-1944. 1942-1943.	10 pièces
128	1944.	15 pièces
129	Linkebeek. 1943-1944.	4 pièces
130	130 - 131 Lot. 1942-1944. 1942-1943.	5 pièces
131	1944.	11pièces
132	Ruisbroek. 1942-1944.	12 pièces
133	133 - 134 Sint-Genesius-Rode. 1943-1944. 1943.	1 chemise
134	1944.	6 pièces
135	135 - 136 Sint-Kwintens-Lennik. 1942-1944. 1942-1943.	17 pièces
136	1944.	9 pièces
137	Sint-Pieters-Leeuw. 1943-1944.	6 pièces
138	138 - 139 Vollezele. 1942-1944. 1942-1943.	11 pièces
139	1944.	16 pièces

B. COMPAGNIE D'IXELLES [JUSQUE FIN 1942]

140	(1) État-major de la Compagnie Compagnie d'Ixelles. 1942.	7 pièces
141	(2) District d'Ixelles Auderghem. 1942.	3 pièces
142	Ixelles. 1er mai 1942.	1 pièce
143	Overijse. 1942.	2 pièces
144	Schaerbeek. 1942.	13 pièces
145	Uccle. 15 novembre 1942.	1 pièce

C. COMPAGNIE DE LEUVEN

	(1) État-major de la Compagnie	
146	<i>146 - 147 Compagnie de Leuven. 1941, 1943-1944.</i> 1941, 1943.	16 pièces
147	1944.	1 chemise
	(2) District de Leuven	
148	<i>(a) État-major du district</i> District de Leuven. 1942-1943.	5 pièces

(b) Brigades

149	149 - 151 Aarschot. 1943-1944. Avril - juillet 1943.	1 chemise
150	Août - septembre 1943.	19 pièces
151	1944.	1 chemise
152	152 - 153 Haacht. 1941-1944. 1941 - août 1943.	1 chemise
153	1944.	1 chemise
154	Kortenbergh. 1943-1944.	1 chemise
155	Leefdaal. 1943-1944.	5 pièces
156	156 - 157 Leuven. 1942-1944. 1942 - septembre 1943.	1 chemise
157	Octobre 1943 - 1944.	1 chemise
158	158 - 159 Lubbeek. 1941-1944. 1941 - juillet 1943.	1 chemise
159	Août 1943 - 1944.	1 chemise
160	Sint-Joris-Weert. 1943-1944.	1 chemise
161	Tervuren. 1943-1944.	10 pièces

162	162 - 163 Tremelo. 1943-1944. 1943.	1 chemise
163	1944.	18 pièces
164	164 - 165 Veltem-Beisem. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
165	1944.	10 pièces
	(3) District de Tienen	
166	(a) <i>État-major du district</i> District de Tienen. 1943-1944.	17 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
167	167 - 168 Boutersem. 1943-1944. 1943.	1 chemise
168	1944.	10 pièces
169	169 - 170 Diest. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
170	1944.	11 pièces
171	171 - 172 Kersbeek-Miskom. 1943-1944. 1943.	1 chemise

172	1944.	11 pièces
173	173 - 174 Landen. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
174	1944.	10 pièces
175	175 - 176 Oplinter. 1943-1944. 1943.	1 chemise
176	1944.	10 pièces
177	177 - 178 Rummen. 1943-1944. 1943.	1 chemise
178	1944.	7 pièces
179	179 - 180 Scherpenheuvel. 1943-1944. 1943.	1 chemise
180	1944.	12 pièces
181	181 - 184 Sint-Joris-Winge. 1941-1944. 1941-1942.	3 pièces
182	Avril - juillet 1943.	1 chemise
183	Août - décembre 1943.	1 chemise
184	1944.	18 pièces

185	185 - 186 Tienen. 1943-1944. 1943.	1 chemise
186	1944.	8 pièces
187	187 - 188 Zoutleeuw. 1943-1944. 1943.	1 chemise
188	1944.	13 pièces
	(4) District de Vilvoorde	
189	(a) <i>État-major du district</i> District de Vilvoorde. 1943-1944.	9 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
190	190 - 191 Hofstade. 1943-1944. 1943.	10 pièces
191	1944.	9 pièces
192	Humbeek. 18 mars 1944.	1 pièce
193	193 - 194 Kampenhout. 1943-1944. 1943.	13 pièces
194	1944.	10 pièces
195	Machelen. 1942-1943.	7 pièces

196	Vilvoorde. 1943-1944.	8 pièces
197	Wolvertem. 1943-1944.	10 pièces
198	198 - 199 Zaventem. 1943-1944. 1943.	11 pièces
199	1944.	10 pièces
<i>D. COMPAGNIE DE NIVELLES</i>		
(1) État-major de la Compagnie		
200	200 - 201 Compagnie de Nivelles. 1943-1944. 1943.	11 pièces
201	1944.	1 chemise
(2) District de Nivelles		
<i>(a) État-major du district</i>		
202	District de Nivelles. 1941, 1943-1944.	1 chemise
<i>(b) Brigades</i>		
203	203 - 204 Braine-l'Alleud. 1943-1944. 1943.	11 pièces
204	1944.	1 chemise
205	205 - 206 Braine-le-Château. 1943-1944. 1943.	8 pièces

206	1944.	1 chemise
207	207 - 208 Cérroux-Mousty. 1942-1944. 1942-1943.	18 pièces
208	1944.	1 chemise
209	209 - 210 Genappe. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
210	1944.	1 chemise
211	Gentignes. 7 décembre 1943.	1 pièce
212	212 - 213 Ittre. 1943-1944. 1943.	8 pièces
213	1944.	1 chemise
214	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert. 1943-1944.	1 chemise
215	Marbais. 1943-1944.	1 chemise
216	Nivelles. 1944.	2 pièces
217	217 - 219 Quenast. 1943-1944. 1943.	1 chemise
218	Janvier - mai 1944.	1 chemise

219	Juin - août 1944.	1 chemise
220	220 - 222 Tubize. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
221	Janvier - mai 1944.	1 chemise
222	Juin - août 1944.	1 chemise
223	Waterloo. 1943-1944.	16 pièces
	(3) District de Wavre	
224	(a) <i>État-major du district</i> District de Wavre. 1942-1944.	1 chemise
225	(b) <i>Brigades</i> Beauvechain. 1943-1944.	7 pièces
226	226 - 227 Grez-Doiceau. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
227	1944.	1 chemise
228	228 - 229 Jauche. 1943-1944. 1943 - juin 1944.	1 chemise
229	Juillet - août 1944.	1 chemise
230	Jodoigne. 1943-1944.	1 chemise

231	La Hulpe. 1941, 1943-1944.	13 pièces
232	232 - 233 Nil-Saint-Vincent. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
233	1944.	1 chemise
234	Opheylissem. 1941, 1943-1944.	18 pièces
235	235 - 236 Opprebais. 1943-1944. 1943.	19 pièces
236	1944.	1 chemise
237	237 - 238 Perwez. 1943-1944. 1943 - avril 1944.	1 chemise
238	Mai - août 1944.	1 chemise
239	Rixensart. 1941, 1943-1944.	1 chemise
240	Wavre. 1943-1944.	8 pièces
<i>E. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE</i>		
241	241 - 245 Brabant. 1942-1943. Commandement de l'escadron. 1942-1943.	12 pièces
242	Section d'Aarschot. 16 août 1943.	1 pièce
243	Section de Beauvechain. 10 novembre 1943.	1 pièce

244	Section de Leuven. 2 septembre 1943.	1 pièce
245	Section de Tienen. 7 août 1943.	1 pièce
<i>F. UNITÉS MOBILES</i>		
246	246 - 247 1er Groupe mobile. 1944. 2ème escadron. 22 août 1944.	1 pièce
247	3ème escadron. 1944.	2 pièces
248	248 - 255 Escadron mobile temporaire. 1943-1944. Peloton d'Aarschot. 1943.	5 pièces
249	Peloton de Haacht. 1943.	3 pièces
250	Peloton de Kampenhout. 8 décembre 1943.	1 pièce
251	Peloton de Leuven. 1943-1944.	1 chemise
252	Peloton de Nossegem. 1943.	4 pièces
253	Peloton de Sint-Joris-Winge. 1943.	4 pièces
254	Peloton de Tielt. 5 décembre 1943.	1 pièce
255	Peloton de Tienen. 1943.	2 pièces

B. POLICE

256	1. POLICE DE BRUXELLES (AVANT FIN 1942) Anderlecht. 1942.	
-----	--	--

		4 pièces
257	Auderghem. 1942.	2 pièces
258	258 - 260 BRUXELLES. 1941-1942. 1941 - juin 1942.	1 chemise
259	Juillet - octobre 1942.	1 chemise
260	Novembre - décembre 1942.	1 chemise
261	Etterbeek. 29 novembre 1942.	1 pièce
262	Evere. 1942.	3 pièces
263	Forest. 1942.	2 pièces
264	Ganshoren. 1942.	3 pièces
265	Ixelles. 1942.	8 pièces
266	Jette. 1942.	9 pièces
267	Koekelberg. 28 octobre 1942.	1 pièce
268	Molenbeek-Saint-Jean. 1942.	7 pièces
269	Saint-Gilles. 1942.	11 pièces
270	Saint-Josse-ten-Noode. 1942.	6 pièces
271	Schaerbeek. 1941.	16 pièces

272	Uccle. 1942.	2 pièces
273	Watermael-Boitsfort. 1942.	4 pièces
274	Woluwe-Saint-Lambert. 1942.	4 pièces
275	Woluwe-Saint-Pierre. 1942.	4 pièces
2. POLICE DU GRAND-BRUXELLES (APRÈS FIN 1942)		
276	276 - 277 ANDERLECHT (DISTRICT IX). 1943-1944. 1943.	1 chemise
277	1944.	1 chemise
278	Auderghem (district VI). 1943-1944.	10 pièces
279	Berchem-Sainte-Agathe (district X). 1943-1944.	8 pièces
280	280 - 285 BRUXELLES (DISTRICT I). 1943-1944. Janvier - mars 1943.	1 chemise
281	Avril - septembre 1943.	1 chemise
282	Octobre - décembre 1943.	1 chemise
283	Janvier - mars 1944.	1 chemise
284	Avril - mai 1944.	1 chemise
285	Juin - août 1944.	1 chemise

286	Etterbeek (district III). 1943-1944.	1 chemise
287	Evere (district IV). 1943-1944.	16 pièces
288	Forest (district VIII). 1943-1944.	1 chemise
289	Ganshoren (district X). 1943-1944.	4 pièces
290	290 - 291 IXELLES (DISTRICT III). 1943-1944. 1943.	1 chemise
291	1944.	1 chemise
292	Jette (district II). 1943-1944.	10 pièces
293	Koekelberg (district X). 1943-1944.	12 pièces
294	294 - 295 LAEKEN (DISTRICT II). 1943-1944. 1943.	12 pièces
295	1944.	1 chemise
296	296 - 297 MOLENBEEK-SAINT-JEAN (DISTRICT X). 1943-1944. 1943.	1 chemise
297	1944.	1 chemise
298	298 - 299 SAINT-GILLES (DISTRICT I). 1943-1944. 1943.	1 chemise

299	1944.	1 chemise
300	<i>300 - 301 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (DISTRICT I). 1943-1944.</i> 1943.	9 pièces
301	1944.	16 pièces
302	<i>302 - 303 SCHAERBEEK (DISTRICT IV). 1943-1944.</i> 1943.	1 chemise
303	1944.	1 chemise
304	<i>304 - 305 UCCLE (DISTRICT VII). 1943-1944.</i> 1943.	1 chemise
305	1944.	1 chemise
306	Watermael-Boitsfort (district VI). 1943-1944.	11 pièces
307	<i>307 - 308 WOLUWE (DISTRICT V). 1943-1944.</i> 1943.	1 chemise
308	1944.	14 pièces
309	3. POLICE EN PROVINCE Braine-l'Alleud. 12 mars 1944.	1 pièce
310	Buizingen. 24 décembre 1942.	1 pièce
311	Diest. 16 juillet 1942.	1 pièce

312	Heverlee. 1944.	3 pièces
313	Hoeilaart. 1944.	3 pièces
314	Jodoigne. 15 mars 1944.	1 pièce
315	Kaggevinne. 1944.	3 pièces
316	Keerbergen. 17 juillet 1944.	1 pièce
317	Kessel-Lo. 1943-1944.	8 pièces
318	Korbeek-Lo. 20 juin 1944.	1 pièce
319	Lembeek. 19 juin 1943.	1 pièce
320	Leuven. 1944.	3 pièces
321	Merchtem. 1944.	2 pièces
322	Neerlinter. 20 juillet 1944.	1 pièce
323	Neervelp. 1er juin 1944.	1 pièce
324	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac. [ca. 14 avril 1944].	1 pièce
325	Sint-Genesius-Rode. 1942, 1944.	3 pièces
326	Strombeek-Bever. 1943.	2 pièces
327	Tienen. 1943.	2 pièces

328	Vilvoorde. 1944.	2 pièces
329	Waterloo. 19 avril 1944.	1 pièce
330	Wilsele. 22 juillet 1944.	1 pièce
331	4. ESCADRONS DE POLICE MOBILE 1er escadron de police mobile. 1943-1944.	5 pièces
332	2ème escadron de police mobile. 1943-1944.	6 pièces
333	<i>C. GARDE-CHASSE</i> Lillois-Witterzée. 1944.	3 pièces
334	Nivelles. 1944.	2 pièces
335	Quenast. 1944.	2 pièces

III. FLANDRE OCCIDENTALE (WEST-VLAANDEREN)

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE BRUGGE

A. COMPAGNIE DE BRUGGE

336	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Brugge. 1943-1944.	6 pièces
	(2) District de Brugge [avant fin 1942]	
337	(a) État-major du district District de Brugge. 30 décembre 1942.	1 pièce
338	(b) Brigades Brugge. 17 avril 1942.	1 pièce
339	(3) District du Groot-Brugge [après fin 1942] Beernem. 1943-1944.	5 pièces
340	Blankenberge. 2 mars 1944.	1 pièce
341	Knokke. 1943-1944.	2 pièces
342	Moerkerke. 1944.	2 pièces
343	Oostkamp. 1943-1944.	3 pièces
344	Zedelgem. 1943.	2 pièces
345	Zeebrugge. 29 janvier 1944.	1 pièce

346	(4) District d'Oostende Gistel. 1943-1944.	6 pièces
347	Jabbeke. 1944.	2 pièces
348	Klemskerke. 1943-1944.	2 pièces
349	Koekelare. 1943-1944.	5 pièces
350	Leke. 27 août 1944.	1 pièce
351	Middelkerke. 1943-1944.	3 pièces
352	Oostende. 1943-1944.	2 pièces
353	(5) District de Veurne Diksmuide. 1944.	3 pièces
354	Houtem. 19 mars 1944.	1 pièce
355	Klerken. 1944.	4 pièces
356	Merkem. 1944.	2 pièces
357	Nieuwpoort. 1942-1943.	3 pièces
358	Pervijze. 1943-1944.	3 pièces
359	Roesbrugge-Haringe. 9 janvier 1944.	1 pièce
360	Veurne. 20 novembre 1943.	

1 pièce

B. COMPAGNIE DE KORTRIJK

361	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Kortrijk. 1942, 1944.	4 pièces
362	(2) District d'Ieper Comines [Komen]. 1943-1944.	12 pièces
363	Ieper. 1943-1944.	2 pièces
364	Loker. 1943.	2 pièces
365	Moorslede. 1944.	3 pièces
366	Ploegsteert. 1943-1944.	6 pièces
367	Poperinge. 1943-1944.	2 pièces
368	Warneton [Waasten]. 1943-1944.	16 pièces
369	Wervik. 1943-1944.	6 pièces
370	Westrozebeke. 1942-1944.	4 pièces
371	(3) District de Kortrijk Anzegem. 1943-1944.	2 pièces
372	Avelgem. 1943-1944.	13 pièces
373	Dottignies [Dottenijs]. 1943-1944.	14 pièces

374	Harelbeke. 1943-1944.	8 pièces
375	Herseaux [Herzeeuw]. 1942-1944.	15 pièces
376	Kortrijk. 1943-1944.	8 pièces
377	Menen. 22 mai 1944.	1 pièce
378	378 - 379 Mouscron [Moeskroen]. 1942-1944. 1942-1943.	8 pièces
379	1944.	1 chemise
380	Rekkem. 1944.	4 pièces
381	Sint-Denijs. 1943-1944.	8 pièces
382	Waregem. 1943-1944.	5 pièces
383	(4) District de Roeselare Ardoois. 1942-1944.	3 pièces
384	Handzame. 1943.	6 pièces
385	Izegem. 1943-1944.	5 pièces
386	Ledegem. 1943-1944.	4 pièces
387	Meulebeke. 1943-1944.	3 pièces
388	Oostrozebeke. 1944.	

		2 pièces
389	Roeselare. 1942-1944.	18 pièces
390	Ruiselede. 1942-1943.	2 pièces
391	Tielt. 1943-1944.	4 pièces
392	Torhout. 1942-1944.	8 pièces
393	Wakken. 1943-1944.	3 pièces
394	Wingene. 9 octobre 1943.	1 pièce
395	Zwevezele. 1943-1944.	2 pièces
 <i>C. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE</i>		
	396 - 399 West-Vlaanderen. 1942-1944.	
	396 - 397 Peloton de Brugge. 1942-1944.	
396	Section de Roeselare. 1943-1944.	6 pièces
397	Section de Tielt. 1942-1944.	6 pièces
398	Peloton d'Ieper. 1943-1944.	19 pièces
399	Peloton de Kortrijk. 1943-1944.	1 chemise
 <i>B. POLICE</i>		
400	Alveringem. 25 mai 1944.	1 pièce
401	Bavikhove. 24 mai 1944.	1 pièce

402	Brugge. 1942-1943.	6 pièces
403	Eernegem. 25 juin 1944.	1 pièce
404	Harelbeke. 9 juin 1944.	1 pièce
405	Heist. 9 avril 1944.	1 pièce
406	Heule. 24 juin 1944.	1 pièce
407	Menen. 1944.	2 pièces
408	Moorslede. 1944.	2 pièces
409	Pollinkhove. 1944.	2 pièces
410	Poperinge. 29 juillet 1944.	1 pièce
411	Sijsele. 8 juillet 1944.	1 pièce
412	Wervik. 1944.	2 pièces
413	Wevelgem. 9 juin 1944.	1 pièce
414	<i>C. GARDE-CHASSE</i> Kemmel. 19 juin 1944.	1 pièce
415	Kortemark. 12 août 1944.	1 pièce
416	Mesen. 8 mai 1944.	1 pièce

417	Oostnieuwkerke. 10 juin 1944.	1 pièce
418	Rollegem. 28 janvier 1944.	1 pièce
419	Sint-Baafs-Vijve. 6 mai 1944.	1 pièce

IV. FLANDRE ORIENTALE (OOST-VLAANDEREN)

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE GENT

A. COMPAGNIE DE DENDERMONDE

(1) District d'Aalst

(a) État-major du district

420	District d'Aalst. 1943-1944.	1 chemise
421	<i>(b) Brigades</i> Aalst. 1943-1944.	3 pièces
422	Denderleeuw. 1943-1944.	11 pièces
423	Haaltert. 9 août 1944.	1 pièce
424	Herzele. 1943-1944.	11 pièces
425	Lede. 1942-1944.	7 pièces
426	Mere. 1943-1944.	7 pièces
427	Moorsel. 1943-1944.	5 pièces
428	Oordegem. 1943-1944.	9 pièces
429	Sint-Lievens-Houtem. 1942-1944.	4 pièces
430	Wetteren. 1942-1944.	17 pièces

(2) District de Dendermonde

(a) État-major du district

431 District de Dendermonde. 1er décembre 1943. 1 pièce

(b) Brigades

432 Buggenhout. 1943-1944. 9 pièces

433 Dendermonde. 1941-1944. 17 pièces

434 Eksaarde. 31 mars 1944. 1 pièce

435 Lokeren. 1943-1944. 3 pièces

436 Overmere. 1942-1944. 5 pièces

437 Wachtebeke. 1944. 3 pièces

438 Zaffelare. 1943-1944. 5 pièces

439 Zele. 1943-1944. 12 pièces

(3) District de Geraardsbergen

(a) État-major du district

440 District de Geraardsbergen. 1942-1944. 1 chemise

(b) Brigades

441 Bever. 1943-1944. 11 pièces

442 Denderwindeke. 1944. 4 pièces

443	Everbeek. 1944.	5 pièces
444	Geraardsbergen. 1943-1944.	11 pièces
445	Ninove. 1943-1944.	8 pièces
446	Steenhuize-Wijnhuize. 1943, 1944.	2 pièces
447	Zandbergen. 1943-1944.	11 pièces
448	Zottegem. 1942-1944.	7 pièces
	(4) District de Sint-Niklaas	
	<i>(a) État-major du district</i>	
449	District de Sint-Niklaas. 1942-1944.	7 pièces
	<i>(b) Brigades</i>	
450	Beveren. 1943-1944.	3 pièces
451	Hamme. 1943.	4 pièce
452	Sint-Gillis-Waas. 28 mai 1943.	1 pièce
453	Sint-Niklaas. 1943-1944.	3 pièces
454	Stekene. 1943-1944.	3 pièces
455	Temse. 1943-1944.	2 pièces

B. COMPAGNIE DE GENT

456	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Gent. 1941-1944.	18 pièces
	(2) District de Deinze	
457	(a) <i>État-major du district</i> District de Deinze. 1942-1944.	8 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
458	Bottelare. 1943-1944.	3 pièces
459	De Pinte. 1943-1944.	3 pièces
460	Gavere. 1943-1944.	4 pièces
461	Lotenhulle. 29 décembre 1943.	1 pièce
462	Nazareth. 18 août 1944.	1 pièce
463	Nevele. 1942-1943.	4 pièces
464	Olsene. 1942-1944.	5 pièces
465	Oosterzele. 1943-1944.	7 pièces
	(3) District d'Eeklo	
466	(a) <i>État-major du district</i> District d'Eeklo. 1942, 1944.	3 pièces

467	(b) Brigades Aalter. 3 novembre 1943.	1 pièce
468	Eeklo. 18 avril 1942.	1 pièce
469	Maldegem. 1942-1943.	2 pièces
470	Zelzate. 1944.	4 pièces
471	Zomergem. 1943-1944.	2 pièces
472	(4) District de Gent [jusqu'en 1942] Gent. 21 juillet 1942.	1 pièce
473	Ledeberg. 1942.	3 pièces
474	Oostakker. 13 septembre 1942.	1 pièce
	(5) District de Groot-Gent [à partir de 1943]	
475	(a) État-major du district District du Groot-Gent. 1943-1944.	14 pièces
476	(b) Brigades Drongen. 1944.	5 pièces
477	Evergem. 1943-1944.	6 pièces
478	Gent, Poste I (Gent). 1943-1944.	2 pièces
479	Gent, Poste II (Oostakker). 1943-1944.	3 pièces

480	Gent, Poste III (Sint-Amandsberg). 1943-1944.	6 pièces
481	Gent, Poste IV (Merelbeke). 1943-1944.	8 pièces
482	Gent, Poste V (Sint-Denijs-Westrem). 1944.	2 pièces
483	Gent, Poste VI (Wondelgem). 1944.	2 pièces
484	Gent, Poste VII (Terdonk). 1944.	4 pièces
485	Lochristi. 1943-1944.	6 pièces
486	Melle. 1944.	3 pièces
	(6) District d'Oudenaarde	
487	(a) <i>État-major du district</i> District d'Oudenaarde. 27 août 1944.	1 pièce
488	(b) <i>Brigades</i> Eine. 1943-1944.	8 pièces
489	Elsegem. 1943.	2 pièces
490	Kruishoutem. 1943-1944.	3 pièces
491	Louise-Marie. 1943-1944.	5 pièces
492	Munkzwalm. 1943-1944.	4 pièces
493	Nederbrakel. 1943-1944.	1 chemise

494	Oudenaarde. 1943.	7 pièces
495	Ronse. 1941-1944.	1 chemise
496	Ruien. 1943-1944.	1 chemise
497	Sint-Maria-Horebeke. 1943-1944.	4 pièces

C. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

498	498 - 502 Oost-Vlaanderen. 1942-1943. 1er peloton de Dendermonde, section de Dendermonde. 1942-1943.	4 pièces
499	Peloton de Gent, section de Kieldrecht. 1942.	2 pièces
500	Peloton de Gent, section d'Eeklo. 9 mars 1943.	1 pièce
501	Section d'Aalst. 18 septembre 1942.	1 pièce
502	Section de Wetteren. 25 septembre 1942.	1 pièce

D. UNITÉS MOBILES

503	503 - 504 3ème Groupe mobile. 1943-1944. 1er escadron. 31 mars 1943.	1 pièce
504	2ème escadron, peloton " B " Ronse. 1943, 1944.	2 pièces

B. POLICE

505	Gent [avant fin 1942]. 1941-1942.	1 chemise
-----	-----------------------------------	-----------

506	Groot-Gent [après fin 1942]. 1942-1944.	1 chemise
507	Heusden. 31 mai 1944.	1 pièce
508	Lochristi. 13 juin 1944.	1 pièce
509	Moerbeke-Waas. 27 juin 1944.	1 pièce
510	Nederbrakel. 2 avril 1944.	1 pièce
511	Sint-Gillis-bij-Dendermonde. 1944.	1 pièce
512	Zottegem. 1944.	1 pièce
513	<i>C. GARDE-CHASSE</i> Sinaai-Waas. 1944.	1 pièce

V. HAINAUT

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE CHARLEROI [À PARTIR DE FIN 1942]

A. ÉTAT-MAJOR DU GROUPE TERRITORIAL

514 Groupe de Charleroi. 1942. 2 pièces

B. COMPAGNIE DE CHARLEROI

515 (1) État-major de la Compagnie
Compagnie de Charleroi. 1943-1944. 17 pièces

(2) District du Grand-Charleroi I [à partir de fin 1942]

516 (a) État-major du district
District de Grand-Charleroi I. 1944. 2 pièces

517 (b) Brigades
Aiseau. 1943-1944. 14 pièces

518 Charleroi, Poste I (Charleroi). 1942-1944. 1 chemise

519 Charleroi, Poste II (Gilly). 1943-1944. 19 pièces

520 Charleroi, Poste III (Taillis-Pré). 1943-1944. 14 pièces

521 521 - 522 Charleroi, Poste IV (Marcinelle). 1943-1944.
1943. 14 pièces

522 1944. 1 chemise

523	Charleroi, Poste V (Lodelinsart). 1942-1944.	19 pièces
524	524 - 525 Charleroi, Poste VI (Châtelet). 1943-1944. 1943.	16 pièces
525	1944.	1 chemise
526	526 - 527 Charleroi, Poste VII (Farciennes). 1942-1944. 1942-1943.	8 pièces
527	1944.	1 chemise
528	528 - 529 Gerpinnes. 1943-1944. 1943.	1 chemise
529	1944.	15 pièces
530	Ham-sur-Heure. 1943-1944.	1 chemise
	(3) District du Grand-Charleroi II (Jumet)[à partir de fin 1942]	
531	(a) <i>État-major du district</i> District du Grand-Charleroi II (Jumet). 1942-1944.	1 chemise
	(b) <i>Brigades</i>	
532	532 - 533 Charleroi, Poste IX (Gosselies). 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
533	1944.	14 pièces
534	Charleroi, Poste X (Ransart). 1943-1944.	

7 pièces

535	535 - 536 Fleurus. 1942-1944. 1942-1943.	18 pièces
536	1944.	1 chemise
537	537 - 538 Frasnes-lez-Gosselies. 1942-1944. 1942-1943.	17 pièces
538	1944.	13 pièces
539	539 - 540 Luttre. 1943-1944. 1942-1943.	1 chemise
540	1944.	1 chemise
	(4) District du Grand-Charleroi III (Marchienne) [à partir de fin 1942]	
541	(a) <i>État-major du district</i> District du Grand-Charleroi III (Marchienne). 1943-1944.	13 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
542	542 - 543 Anderlues. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
543	1944.	1 chemise
544	544 - 545 Charleroi, Poste XI (Marchienne-au-Pont). 1943-1944. 1943.	

		14 pièces
545	1944.	18 pièces
546	Charleroi, Poste XII (Dampremy). 1942-1944.	19 pièces
547	547 - 548 Charleroi, Poste XIII (Roux). 1942-1944. 1942-1943.	14 pièces
548	1944.	15 pièces
549	549 - 550 Charleroi, Poste XIV (Trazegnies). 1942-1944. 1942-1943.	15 pièces
550	1944.	16 pièces
551	551 - 552 Charleroi, Poste XV (Fontaine-l'Evêque). 1942-1944. 1942-1943.	19 pièces
552	1944.	1 chemise
553	Charleroi, Poste XVI (Montigny-le-Tilleul). 1943-1944.	1 chemise
<i>C. COMPAGNIE DE LA LOUVIÈRE [À PARTIR DE FIN 1942]</i>		
554	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de La Louvière. 1942-1944.	15 pièces
	(2) District du Grand-La Louvière [à partir de fin 1942]	
555	(a) État-major du district District du Grand-La Louvière. 1944.	6 pièces

(b) Brigades

556	556 - 557 Binche. 1942-1944. 1942-1943.	19 pièces
557	1944.	1 chemise
558	558 - 559 Bray. 1942-1944. 1942-1943.	15 pièces
559	1944.	1 chemise
560	Chapelle-lez-Herlaimont. 1943-1944.	1 chemise
561	561 - 562 Feluy. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
562	1944.	1 chemise
563	563 - 564 La Louvière, Poste I (La Louvière). 1943-1944. 1943.	6 pièces
564	1944.	16 pièces
565	565 - 566 La Louvière, Poste II (Manage). 1942-1944. 1942-1943.	18 pièces
566	1944.	1 chemise

567	567 - 568 La Louvière, Poste III (Morlanwelz). 1942-1944. 1942-1943.	19 pièces
568	1944.	1 chemise
569	569 - 570 La Louvière, Poste IV (Péronnes-lez-Binche). 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
570	1944.	1 chemise
571	571 - 572 La Louvière, Poste V (Houdeng-Goegnies). 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
572	1944.	1 chemise
	(3) District de Thuin [après septembre 1942]	
573	(a) <i>État-major du district</i> District de Thuin. 1942-1944.	19 pièces
574	(b) <i>Brigades</i> Beaumont. 1943-1944.	1 chemise
575	Chimay. 1943-1944.	1 chemise
576	576 - 577 Erquelinnes. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
577	1944.	1 chemise
578	Ham-sur-Heure. 1942-1943.	

		4 pièces
579	Momignies. 1942-1944.	10 pièces
580	Rance. 1943-1944.	15 pièces
581	Rièzes. 1943.	6 pièces
582	Sivry. 1943.	7 pièces
583	583 - 584 Thuin. 1943-1944. 1943.	1 chemise
584	1944.	1 chemise
2. GROUPE DE MONS		
A. COMPAGNIE DE CHARLEROI [AVANT FIN 1942]		
585	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Charleroi. 1941-1942.	6 pièces
	(2) District de Charleroi [avant fin 1942]	
586	(a) État-major du district District de Charleroi. 1941-1942.	3 pièces
587	(b) Brigades Charleroi. 1941-1942.	1 chemise
588	Châtelet. 1941-1942.	1 chemise
589	Gilly. 1941-1942.	19 pièces

590	Taillis-Pré. 1941-1942.	15 pièces
	(3) District de Jumet [avant fin 1942]	
591	(a) <i>État-major du district</i> District de Jumet. 1941-1942.	16 pièces
592	(b) <i>Brigades</i> Farciennes. 1941-1942.	7 pièces
593	Fleurus. 1942.	7 pièces
594	Jumet. 1941-1942.	10 pièces
595	Luttre. 1942.	2 pièces
596	Ransart. 1942.	11 pièces
	(4) District de Marchienne-au-Pont [avant fin 1942]	
597	(a) <i>État-major du district</i> District de Marchienne-au-Pont. 1941-1942.	1 chemise
598	(b) <i>Brigades</i> Anderlues. 1942.	9 pièces
599	Dampremy. 1941-1942.	1 chemise
600	Fontaine-l'Evêque. 1941-1942.	13 pièces
601	Lodelinsart. 1942.	7 pièces

602	Marchienne-au-Pont. 1942.	8 pièces
603	Roux. 1941-1942.	1 chemise
604	Trazegnies. 1941-1942.	9 pièces
	(5) District de Thuin [avant juillet 1942]	
605	(a) <i>État-major du district</i> District de Thuin. 1942.	3 pièces
606	(b) <i>Brigades</i> Chimay. 1941-1942.	2 pièces
607	Erquelinnes. 1942.	5 pièces
608	Ham-sur-Heure. 23 octobre 1942.	1 pièce
609	Thuin. Octobre 1941.	2 pièces
	<i>B. COMPAGNIE DE LA LOUVIÈRE [AVANT FIN 1942]</i>	
610	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de La Louvière. 1942.	6 pièces
611	(2) District de La Louvière [avant fin 1942] Houdeng-Goegnies. 1942.	6 pièces
612	La Louvière. 1942.	4 pièces
613	Manage. 1942.	6 pièces

614	Morlanwelz. 1941-1942.	7 pièces
615	Péronnes-lez-Binche. 1942.	8 pièces
<i>C. COMPAGNIE DE MONS</i>		
(1) District de Boussu		
<i>(a) État-major du district</i>		
616	616 - 617 District de Boussu. 1941-1944. 1941-1943.	18 pièces
617	1944.	1 chemise
<i>(b) Brigades</i>		
618	618 - 619 Basècles. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
619	1944.	1 chemise
620	620 - 622 Baudour. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
621	Janvier - juin 1944.	1 chemise
622	Juillet - août 1944.	1 chemise
623	623 - 624 Bernissart. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise

624	1944.	1 chemise
625	625 - 627 Boussu. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
626	Janvier - juin 1944.	1 chemise
627	Juillet - août 1944.	1 chemise
628	628 - 630 Dour. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
629	Janvier - juin 1944.	1 chemise
630	Juillet - août 1944.	1 chemise
631	631 - 633 Hautrage. 1942-1944. 1942-1943.	18 pièces
632	Janvier - juin 1944.	1 chemise
633	Juillet - août 1944.	1 chemise
634	634 - 636 Pâturages. 1942-1944. 1942-1943.	18 pièces
635	Janvier - mai 1944.	1 chemise
636	Juin - août 1944.	1 chemise

637	637 - 639 Quiévrain. 1943-1944. 1943.	9 pièces
638	Janvier - juin 1944.	1 chemise
639	Juillet - août 1944.	1 chemise
640	640 - 641 Roisin. 1942-1944. 1942-1943.	9 pièces
641	1944.	1 chemise
642	642 - 644 Wasmes. 1941-1944. 1941-1943.	19 pièces
643	Janvier - juin 1944.	1 chemise
644	Juillet - août 1944.	1 chemise
	(2) District de Mons	
645	(a) <i>État-major du district</i> District de Mons. 1941-1942, 1944.	4 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
646	646 - 647 Aulnois. 1943-1944. 1943.	1 chemise
647	1944.	1 chemise

648	648 - 649 Cuesmes. 1942-1944. 1942-1943.	12 pièces
649	1944.	1 chemise
650	650 - 652 Frameries. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
651	Janvier - juin 1944.	1 chemise
652	Juillet - août 1944.	1 chemise
653	653 - 654 Givry. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
654	1944.	1 chemise
655	655 - 656 Havré. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
656	1944.	1 chemise
657	657 - 658 Jemappes. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
658	1944.	1 chemise
659	659 - 662 Mons. 1942-1944. 1942.	7 pièces

660	1943.	1 chemise
661	Janvier - mai 1944.	1 chemise
662	Juin - août 1944.	1 chemise
663	663 - 665 Quaregnon. 1941-1944. 1941-1943.	17 pièces
664	Janvier - avril 1944.	1 chemise
665	Mai - août 1944.	1 chemise
	(3) District de Soignies	
666	(a) <i>État-major du district</i> District de Soignies. 1942-1944.	1 chemise
	(b) <i>Brigades</i>	
667	667 - 669 Braine-le-Comte. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
668	Janvier - mai 1944.	1 chemise
669	Juin - août 1944.	1 chemise
670	Casteau. 1942-1944.	1 chemise
671	Ecaussinnes-d'Enghien. 1942-1944.	1 chemise

672	672 - 673 Herchies. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
673	1944.	1 chemise
674	674 - 676 Lens. 1943-1944. 1943.	1 chemise
675	Janvier - mai 1944.	1 chemise
676	Juin - août 1944.	1 chemise
677	677 - 678 Le Roeulx. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
678	1944.	1 chemise
679	679 - 680 Lombise. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
680	1944.	1 chemise
681	681 - 683 Soignies. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
682	Janvier - mai 1944.	1 chemise
683	Juin - août 1944.	1 chemise

D. COMPAGNIE DE TOURNAI

684	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Tournai. 1943-1944.	8 pièces
	(2) District de Ath	
685	(a) <i>État-major du district</i> District de Ath. 1941, 1943.	5 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
686	686 - 687 Ath. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
687	1944.	1 chemise
688	688 - 689 Beloeil. 1943-1944. 1943.	11 pièces
689	1944.	1 chemise
690	Chièvres. 1943-1944.	1 chemise
691	Dergneau. 1943-1944.	1 chemise
692	Flobecq. 1941, 1943-1944.	1 chemise
693	693 - 694 Frasnes-lez-Buissenal. 1943-1944. 1943.	1 chemise
694	1944.	

		1 chemise
695	Ghislenghien. 1943-1944.	1 chemise
696	696 - 697 Lessines. 1941-1944. 1941-1942.	9 pièces
697	1943-1944.	1 chemise
698	698 - 699 Leuze. 1941-1944. 1941, 1943.	1 chemise
699	1944.	1 chemise
700	700 - 701 Mainvault. 1943-1944. 1943.	16 pièces
701	1944.	13 pièces
	(3) District de Tournai	
702	(a) <i>État-major du district</i> District de Tournai. 1941, 1943.	4 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
703	703 - 704 Antoing. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
704	1944.	1 chemise
705	Celles. 1943-1944.	1 chemise

706	Gaurain-Ramecroix. 1943-1944.	1 chemise
707	Leers-Nord. 1941-1944.	1 chemise
708	708 - 711 Maubray. 1943-1944. Mai - septembre 1943.	1 chemise
709	Octobre - décembre 1943.	1 chemise
710	Janvier - mai 1944.	1 chemise
711	Juin - août 1944.	1 chemise
712	Pecq. 1942-1944.	1 chemise
713	713 - 714 Péruwelz. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
714	1944.	1 chemise
715	715 - 716 Rongy. 1943-1944. 1943.	1 chemise
716	1944.	13 pièces
717	Rumes. 1943-1944.	1 chemise
718	Templeuve. 1943-1944.	1 chemise

719	719 - 720 Tournai. 1943-1944. 1943.	1 chemise
720	1944.	1 chemise
721	Velaines. 1942-1944.	16 pièces
3. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE		
722	722 - 724 HAINAUT. 1941-1944. 1er Peloton, Mons. 1941-1944.	10 pièces
723	2ème Peloton, Charleroi. 1942.	3 pièces
724	3ème Peloton, Tournai. 1942-1943.	2 pièces
4. UNITÉS MOBILES		
725	725 - 730 3ÈME GROUPE MOBILE. 1942-1944. 1er escadron. 21 décembre 1942.	1 pièce
726	2ème escadron. 1942, 1944.	5 pièces
727	727 - 729 3ème escadron. 1943-1944. Détachement de Blaton. 1944.	5 pièces
728	Peloton de Lessines. 10 septembre 1943.	1 pièce
729	Peloton détaché à Boussu. 1944.	8 pièces
730	4ème escadron. 16 mars 1943.	1 pièce

731	B. POLICE Ath. 1943.	5 pièces
732	Charleroi (avant fin 1942). 1941-1942.	2 pièces
733	733 - 741 GRAND-CHARLEROI (APRÈS FIN 1942). 1942-1944. District I (Charleroi). 1942-1944.	1 chemise
734	District I (Charleroi), section de Gilly. 1942-1943.	10 pièces
735	District I (Charleroi), section de Marcinelle. 1942-1944.	4 pièces
736	District II (Châtelet). 11 août 1944.	1 pièce
737	District II (Châtelet), section de Bouffioulx. 24 mai 1944.	1 pièce
738	District II (Châtelet), section de Farciennes. 12 janvier 1943.	1 pièce
739	District III (Jumet). 1944.	2 pièces
740	District IV (Courcelles), section de Souvret. 30 novembre 1942.	1 pièce
741	District VI (Marchienne-au-Pont). 1942-1943.	3 pièces
742	742 - 747 GRAND-LA LOUVIÈRE. 1943-1944. District I (La Louvière). 1944.	2 pièces
743	District II (Manage). 1944.	2 pièces
744	District III (Morlanwelz). 1944.	7 pièces

745	District IV (Péronnes-lez-Binche). 1943-1944.	19 pièces
746	District V (Houdeng-Goegnies). 29 août 1944.	1 pièce
747	Districts non identifiés. 1944.	13 pièces
748	Hornu. 8 janvier 1944.	1 pièce
749	Mons. 1942-1944.	1 chemise
750	Presles. 24 juin 1944.	1 pièce
751	<i>C. POLICE JUDICIAIRE PRÈS LE PARQUET DU PROCUREUR DU ROI</i> Arrondissement de Charleroi. 3 octobre 1941.	1 pièce

VI. LIÈGE

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE LIÈGE

A. COMPAGNIE DE HUY [A PARTIR DE DÉBUT 1943]

(1) District d'Esneux

752	(a) <i>État-major du district</i> District d'Esneux. 1943.	8 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
753	753 - 755 Comblain-au-Pont. 1943-1944. Mai - août 1943.	1 chemise
754	Septembre - décembre 1943.	1 chemise
755	Janvier - août 1944.	1 chemise
756	756 - 757 Engis. 1943-1944. Janvier - septembre 1943.	1 chemise
757	Octobre 1943 - 1944.	1 chemise
758	758 - 759 Esneux. 1943-1944. Juin - août 1943.	1 chemise
759	Septembre 1943 - 1944.	1 chemise
760	Forêt. 1943-1944.	1 chemise

761	761 - 762 Hamoir. 1943-1944. Avril - septembre 1943.	1 chemise
762	Octobre 1943 - 1944.	1 chemise
763	Mons-lez-Liège. 1943-1944.	9 pièces
764	764 - 766 Nandrin. 1942-1944. Avril - Août 1943.	1 chemise
765	Septembre - décembre 1943.	1 chemise
766	Juillet - août 1944.	10 pièces
767	Ramet. 1943.	1 chemise
	(2) District de Huy	
768	(a) <i>État-major du district</i> District de Huy. 15 juillet 1944.	1 pièce
	(b) <i>Brigades</i>	
769	769 - 770 Amay. 1943-1944. Juin - décembre 1943.	1 chemise
770	Janvier - août 1944.	1 chemise
771	771 - 772 Burdinne. 1943-1944. Avril - juillet 1943.	14 pièces
772	Août 1943 - 1944.	

		1 chemise
773	773 - 774 Chapon-Seraing. 1943-1944. Juin - novembre 1943.	1 chemise
774	Décembre 1943 - 1944.	1 chemise
775	775 - 776 Clavier. 1943-1944. Mai - octobre 1943.	1 chemise
776	Novembre 1943 - 1944.	1 chemise
777	777 - 778 Fallais. 1943-1944. Avril - septembre 1943.	1 chemise
778	Octobre 1943 - 1944.	1 chemise
779	779 - 781 Huy. 1943-1944. Avril - août 1943.	1 chemise
780	Septembre - décembre 1943.	1 chemise
781	Janvier - août 1944.	1 chemise
782	Seilles. 1943-1944.	1 chemise
783	783 - 784 Vierset-Barse. 1943-1944. Juin - septembre 1943.	1 chemise
784	Octobre 1943 - 1944.	1 chemise

(3) District de Waremme

- 785** (a) *État-major du district*
District de Waremme. 1943. 11 pièces
- 786** (b) *Brigades*
Awans. 1943-1944. 13 pièces
- 787** Fexhe-le-Haut-Clocher. 1943-1944. 1 chemise
- 788** Hannut. 1943-1944. 1 chemise
- 789** Ligney. 1943-1944. 1 chemise
- 790** Oreye. 1943-1944. 14 pièces
- 791** Othée. 1943-1944. 7 pièces
- 792** Waremme. 1943-1944. 1 chemise

B. COMPAGNIE DE LIÈGE

- 793** (1) État-major de la Compagnie
Compagnie de Liège. 1941-1943. 1 chemise
- (2) District de Fléron [jusque début 1943]
- 794** (a) *État-major du district*
District de Fléron. 1942-1943. 5 pièces
- 795** (b) *Brigades*
Chênée. 1941-1942.

		3 pièces
796	Fléron. 1942-1943.	4 pièces
797	Forêt. 1942.	2 pièces
798	Visé. 1941-1943.	6 pièces
799	Wandre. 1941-1942.	9 pièces
	(3) District de Hollogne-aux-Pierres [jusque début 1943]	
	(a) <i>État-major du district</i>	
800	District de Hollogne-aux-Pierres. 1941-1942.	18 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
801	Ans. 1942-1943.	13 pièces
802	Flémalle-Haute. 1942.	5 pièces
803	Hollogne-aux-Pierres. 1942.	3 pièces
804	Jemeppe-sur-Meuse. 1942-1943.	4 pièces
805	Montegnée. 1941-1943.	1 chemise
806	Tilleur. 1er mai 1942.	1 pièce
	(4) District de Liège [avant fin 1942]	
807	Herstal. 1941-1942.	19 pièces
808	Liège. 1941-1942.	1 chemise

809	(5) District de Grand-Liège I [à partir de fin 1942] Liège, Poste I (Liège). 1943-1944.	5 pièces
810	Liège, Poste Ia (Ans). 1943-1944.	16 pièces
811	Liège, Poste Ib (Grivegnée). 1943-1944.	1 chemise
812	Liège, Poste VII (Chênée). 1943-1944.	1 chemise
813	Liège, Poste VIII (Fléron). 1942-1944.	1 chemise
814	Liège, Poste IX (Wandre). 1943-1944.	1 chemise
815	815 - 816 Liège, Poste X (Herstal). 1943-1944. Avril - décembre 1943.	1 chemise
816	Juillet - août 1944.	1 chemise
	(6) District de Grand-Liège II [à partir de début 1943]	
817	(a) <i>État-major du district</i> District de Grand-Liège II. 1943.	3 pièces
818	(b) <i>Brigades</i> Liège, Poste II (Holloigne-aux-Pierres). 1943-1944.	1 chemise
819	Liège, Poste IIa (Montegnée). 1943-1944.	14 pièces
820	Liège, Poste III (Flémalle). 1943-1944.	18 pièces
821	Liège, Poste IV (Jemeppe-sur-Meuse). 1943-1944.	

		1 chemise
822	Liège, Poste IVa (Tilleur). 1943-1944.	14 pièces
823	823 - 824 Liège, Poste V (Seraing). 1943-1944. Juin - décembre 1943.	1 chemise
824	Avril - août 1944.	14 pièces
825	Liège, Poste VI (Ougrée). 1943-1944.	1 chemise
	(7) District de Visé [à partir de 1943]	
826	(a) <i>État-major du district</i> District de Visé. 1943-1944.	1 chemise
827	(b) <i>Brigades</i> Fexhe-Slins. 1943-1944.	1 chemise
828	Haccourt. 1943-1944.	1 chemise
829	Roclenge-sur-Geer. 1943-1944.	1 chemise
830	Trembleur. 1943-1944.	1 chemise
831	Visé. 1943.	4 pièces
	<i>C. COMPAGNIE DE SERAING [JUSQUE DÉBUT 1943]</i>	
832	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Seraing. 1941-1942.	1 chemise

(2) District de Huy

833	(a) <i>État-major du district</i> District de Huy. 1941-1943.	14 pièces
834	(b) <i>Brigades</i> Amay. 1942.	4 pièces
835	Burdinne. 6 avril 1943.	1 pièce
836	Chapon-Seraing. 27 mars 1943.	1 pièce
837	Clavier. 1942.	2 pièces
838	Huy. 1942-1943.	8 pièces
839	Seilles. 27 mars 1973.	1 pièces
840	Vierset-Barse. 1942-1943.	3 pièces
841	(3) District de Seraing Comblain-au-Pont. 1942-1943.	2 pièces
842	Esneux. 3 novembre 1941.	1 pièce
843	Hamoir. 1942-1943.	5 pièces
844	Nandrin. 1942-1943.	4 pièces
845	Ougrée. 1941-1943.	1 chemise
846	Ramet. 1941, 1943.	

3 pièces

847 847 - 848 Seraing. 1942-1943.
1942. 1 chemise

848 Janvier - mai 1943. 9 pièces

(4) District de Waremme

849 (a) État-major du district
District de Waremme. 6 août 1942. 1 pièce

850 (b) Brigades
Hannut. 1942-1943. 2 pièces

D. COMPAGNIE DE VERVIERS

851 (1) État-major de la Compagnie
Compagnie de Verviers. 1942-1944. 13 pièces

(2) District de Spa

852 (a) État-major du district
District de Spa. 1942-1943. 12 pièces

853 (b) Brigades
Aywaille. 1942-1944. 1 chemise

854 854 - 855 Chevron. 1943-1944.
1943. 1 chemise

855 1944.

		5 pièces
856	Fosse-sur-Salm. 1942-1943.	1 chemise
857	Lierneux. 1943-1944.	1 chemise
858	Louveigné. 1942-1944.	1 chemise
859	Spa. 1942-1944.	14 pièces
860	Stavelot. 1942-1944.	1 chemise
861	Theux. 1942-1944.	1 chemise
	(3) District de Verviers	
	<i>(a) État-major du district</i>	
862	District de Verviers. 1942-1943.	7 pièces
	<i>(b) Brigades</i>	
863	Aubel. 1942-1943.	1 chemise
864	Dison. 1942-1944.	1 chemise
865	Herve. 1942-1944.	1 chemise
866	Limbourg. 1941, 1943-1944.	10 pièces
867	Olne. 1942-1944.	1 chemise
868	868 - 869 Verviers. 1941-1943. 1941-1942.	1 chemise

869	1943.	1 chemise
870	<i>E. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE</i> Liège. 1943-1944.	6 pièces
	<i>F. UNITÉS MOBILES</i>	
871	871 - 874 4ème Groupe mobile. 1942-1944. 1er escadron. 1942-1943.	2 pièces
872	2ème escadron. 1943.	2 pièces
873	3ème escadron, détachement spécial d'Ouffet. 1943.	5 pièces
874	4ème escadron. 1944.	4 pièces
	<i>B. POLICE</i>	
875	Beyne-Heusay. 8 juin 1943.	1 pièce
876	Chênée. 9 janvier 1942.	1 pièce
877	Herstal. 10 décembre 1942.	1 pièce
878	Huy. 1942.	2 pièces
879	Liège (avant fin 1942). 1941-1942.	10 pièces
880	880 - 882 GRAND-LIÈGE (APRÈS FIN 1942). 1943-1944. Section de Chênée. 8 janvier 1943.	1 pièce
881	Section d'Ougrée. 1er décembre 1943.	

		1 pièce
882	Section de Seraing. Août 1944.	2 pièces
883	Ougrée. 6 février 1942.	1 pièce
884	Seraing. 1942.	6 pièces
885	Spa. 19 février 1943.	1 pièce
886	Tilff. 18 juillet 1944.	1 pièce
887	Verviers. 1942-1943.	14 pièces

VII. LIMBURG

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE HASSELT

A. COMPAGNIE DE HASSELT

888	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Hasselt. 1943-1944.	1 chemise
	(2) District de Bree	
889	(a) État-major du district District de Bree. 1944.	3 pièces
890	(b) Brigades Bree. 1943-1944.	1 chemise
891	Hamont. 1943-1944.	7 pièces
892	Kessenich. 1943-1944.	1 chemise
893	Lommel. 1944.	4 pièces
894	Maaseik. 1943-1944.	1 chemise
895	Meeuwen. 1942, 1944.	14 pièces
896	Overpelt 1943-1944.	7 pièces
897	Peer. 1943-1944.	14 pièces

(3) District de Hasselt

(a) État-major du district

898 District de Hasselt. 1942-1944. 13 pièces

(b) Brigades

899 Alken. 1943-1944. 1 chemise

900 Diepenbeek. 1943-1944. 10 pièces

901 Halen. 1943-1944. 19 pièces

902 Hasselt. 1943-1944. 1 chemise

903 Herk-de-Stad. 1943-1944. 14 pièces

904 Heusden. 1943-1944. 18 pièces

(4) District de Leopoldsburg

(a) État-major du district

905 District de Leopoldsburg. 1942-1944. 1 chemise

(b) Brigades

906 Beringen. 1943-1944. 1 chemise

907 Hechtel. 1943-1944. 10 pièces

908 Leopoldsburg. 17 août 1943. 1 pièce

909 Tessenderlo. 1943-1944. 18 pièces

B. COMPAGNIE DE TONGEREN

910	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Tongeren. 1942-1944.	1 chemise
	(2) District de Genk	
911	(a) <i>État-major du district</i> District de Genk. 1943-1944.	1 chemise
912	(b) <i>Brigades</i> As. 1943-1944.	14 pièces
913	913 - 914 Bilzen. 1943-1944. 1943.	17 pièces
914	1944.	1 chemise
915	Eisden. 1942-1944.	12 pièces
916	Genk. 1942, 1944.	2 pièces
917	Lanaken. 1943-1944.	8 pièces
918	Lanklaar. 1943-1944.	16 pièces
919	Rekem. 1943-1944.	7 pièces
920	Veldwezelt. 1943-1944.	14 pièces
921	(3) District de Tongeren Borgloon. 1943-1944.	

		1 chemise
922	Borlo. 1943-1944.	17 pièces
923	Heers. 1943-1944.	1 chemise
924	Herderen. 1943-1944.	18 pièces
925	Kanne. 1943-1944.	6 pièces
926	Kortesseem. 1942-1944.	1 chemise
927	Sint-Martens-Voeren. 1943-1944.	4 pièces
928	Sint-Truiden. 1941, 1943-1944.	1 chemise
929	Tongeren. 1942-1944.	12 pièces
 <i>C. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE</i>		
930 - 934 Limburg. 1942-1944.		
930	<i>930 - 931 Peloton de Hasselt. Juillet 1943.</i> Section de Halen.	1 pièce
931	Section de Hasselt.	1 pièce
932	<i>932 - 933 Peloton de Sint-Truiden. 1943-1944.</i> Commandement du peloton.	3 pièces
933	Section de Sint-Truiden.	4 pièces
934	Peloton de Tongeren, section de Tongeren.	1 pièce

D. UNITÉS MOBILES

935	935 - 937 Escadron mobile temporaire du Limburg. 1943-1944. Peloton de Beverlo. 14 avril 1944.	1 pièce
936	Peloton de Bilzen, section de Bilzen. 28 mai 1944.	1 pièce
937	Peloton d'Eisden. 30 décembre 1943.	1 pièce
 <i>B. POLICE</i>		
938	Genk. 31 janvier 1944.	1 pièce
939	Lommel. 4 octobre 1943.	1 pièce
940	Maaseik. 13 mai 1944.	2 pièces
941	Tongeren. 10 mars 1944.	1 pièce

VIII. LUXEMBOURG

A. GENDARMERIE

1. GROUPE D'ARLON

A. COMPAGNIE D'ARLON

(1) District d'Arlon

(a) *État-major du district*
District d'Arlon. 1944.

942		10 pièces
943	(b) <i>Brigades</i> Arlon. 1941-1942, 1944.	17 pièces
944	Athus. 1942, 1944.	10 pièces
945	Attert. 1944.	4 pièces
946	Aubange. 1942, 1944.	13 pièces
947	Autelbas. 1944.	6 pièces
948	Etalle. 1944.	6 pièces
949	Gérouville. 1944.	4 pièces
950	Halanzky. 1942, 1944.	14 pièces
951	Lamorteau. 1944.	4 pièces
952	Latour. 1944.	12 pièces
953	Saint-Léger. 1944.	

		6 pièces
954	Virton. 1942, 1944.	8 pièces
	(2) District de Bouillon	
955	(a) <i>État-major du district</i> District de Bouillon. 1943-1944.	7 pièces
	(b) <i>Brigades</i>	
956	956 - 957 Bertrix. 1942-1944. 1942-1943.	10 pièces
957	1944.	1 chemise
958	Corbion. 1944.	2 pièces
959	Gembes. 1943-1944.	9 pièces
960	Herbeumont. 1944.	12 pièces
961	Libin. 1943-1944.	10 pièces
962	Muno. 1944.	4 pièces
963	Paliseul. 1942-1944.	1 chemise
964	Sugny. 1944.	16 pièces
965	Wellin. 1943-1944.	10 pièces

(3) District de Neufchâteau

966	(a) <i>État-major du district</i> District de Neufchâteau. 1944.	2 pièces
967	(b) <i>Brigades</i> Florenville. 1942-1944.	8 pièces
968	Freux. 1942-1944.	1 chemise
969	Habay-la-Neuve. 1942-1944.	15 pièces
970	Juseret. 1943-1944.	12 pièces
971	Les Bulles. 29 janvier 1944.	1 pièce
972	Libramont. 1943-1944.	7 pièces
973	Mellier. 1942-1944.	1 chemise
974	Neufchâteau. 1943-1944.	9 pièces
975	Saint-Hubert. 1941-1944.	1 chemise
976	Tintigny. 1942-1944.	17 pièces

B. COMPAGNIE DE MARCHE-EN-FAMENNE

977	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Marche-en-Famenne. 1944.	8 pièces
-----	---	----------

(2) District de Bastogne

(a) État-major du district

978 District de Bastogne. 1944. 1 chemise

(b) Brigades

979 979 - 980 Amberloup. 1942-1944.
1942-1943. 16 pièces

980 Janvier - juillet 1944. 15 pièces

981 Bastogne. 1943. 6 pièces

982 Bihain. 1943-1944. 1 chemise

983 983 - 984 Houffalize. 1942-1944.
1942-1943. 15 pièces

984 Janvier - août 1944. 16 pièces

985 985 - 986 Limerlé. 1942-1944.
1942-1943. 1 chemise

986 Janvier - août 1944. 15 pièces

987 Longvilly. 1943-1944. 16 pièces

988 Martelange. 1943-1944. 18 pièces

989 Sibret. 1943-1944. 1 chemise

990	990 - 991 Vielsalm. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
991	Janvier - août 1944.	12 pièces
	(3) District de Marche-en-Famenne	
992	992 - 995 Barvaux. 1942-1944. 1942 - juillet 1943.	1 chemise
993	Août - décembre 1943.	1 chemise
994	Janvier - mars 1944.	1 chemise
995	Avril - août 1944.	1 chemise
996	996 - 997 Champlon. 1943-1944. Février - décembre 1943.	19 pièces
997	Janvier - août 1944.	1 chemise
998	998 - 999 Durbuy. 1943-1944. Mars - décembre 1943.	1 chemise
999	Janvier - août 1944.	12 pièces
1000	1000 - 1001 Erezée. 1942-1944. Octobre 1942 - 1943.	1 chemise
1001	Janvier - août 1944.	1 chemise

1002	Grupont. 1941, 1943-1944.	1 chemise
1003	1003 - 1004 La Roche-en-Ardenne. 1942-1944. 1942-1943.	1 chemise
1004	Janvier - août 1944.	1 chemise
1005	1005 - 1007 Marche-en-Famenne. 1942-1944. Octobre 1942 - août 1943.	1 chemise
1006	Septembre - décembre 1943.	1 chemise
1007	Janvier - juin 1944.	1 chemise
1008	Nassogne. 1943-1944.	1 chemise
1009	1009 - 1010 Rendeux. 1943-1944. Mai - décembre 1943.	1 chemise
1010	Janvier - août 1944.	1 chemise
1011	1011 - 1013 Vaux-Chavanne. 1942-1944. Octobre 1942 - septembre 1943.	1 chemise
1012	Octobre - décembre 1943.	1 chemise
1013	janvier - août 1944.	1 chemise

C. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

1014	1014 - 1020 Luxembourg. 1942-1944. Commandement de l'escadron. 1943-1944.	3 pièces
1015	Détachement de Bastogne. 26 février 1942.	1 pièce
1016	Détachement d'Erezée. Novembre - décembre 1943.	5 pièces
1017	Détachement de Manhay. 1944.	3 pièces
1018	Détachement de Neufchâteau. 10 mars 1942.	1 pièce
1019	Peloton d'Arlon, détachement de Saint-Léger. 10 mai 1944.	1 pièce
1020	Peloton de Marche-en-Famenne. 1er avril 1944.	1 pièce

D. UNITÉS MOBILES

1021	1021 - 1022 4ème Groupe mobile. 1943-1944. 4ème escadron. 14 mars 1944.	1 pièce
1022	Détachement spécial d'Ouffet. 1943.	3 pièces

B. POLICE

1023	Arlon. 15 juillet 1944.	1 pièce
------	-------------------------	---------

IX. NAMUR

A. GENDARMERIE

1. GROUPE DE NAMUR

A. COMPAGNIE DE DINANT

1024	(1) État-major de la Compagnie Compagnie de Dinant. 1943.	5 pièces
	(2) District de Ciney	
1025	(a) État-major du district District de Ciney. 1943.	3 pièces
1026	(b) Brigades Assesse. 1943-1944.	1 chemise
1027	Ciergnon. 1943-1944.	10 pièces
1028	Ciney. 1943-1944.	1 chemise
1029	Gesves. 1943-1944.	17 pièces
1030	Hamois. 1943.	8 pièces
1031	Havelange. 1943-1944.	17 pièces
1032	Heure. 1943-1944.	5 pièces
1033	Ohey. 1942-1944.	1 chemise
1034	Rochefort. 1943.	

		14 pièces
1035	Serinchamps. 1943-1944.	8 pièces
1036	Somme-Leuze. 1943-1944.	1 chemise
1037	Spontin. 1942-1944.	4 pièces
	(3) District de Dinant	
1038	(a) <i>État-major du district</i> District de Dinant. 1943-1944.	2 pièces
1039	(b) <i>Brigades</i> Agimont. 1943-1944.	12 pièces
1040	Bioul. 1943-1944.	12 pièces
1041	Dinant. 1942-1944.	15 pièces
1042	Houyet. 1943-1944.	11 pièces
1043	Mesnil-Saint-Blaise. 1943-1944.	9 pièces
1044	Profondeville. 1943-1944.	18 pièces
1045	Rosée. 1942-1944.	15 pièces
1046	Weillen. 1943-1944.	8 pièces
1047	Yvoir. 1941, 1943-1944.	9 pièces

	(4) District de Gedinne	
1048	(a) <i>État-major du district</i> District de Gedinne. 1943-1944.	9 pièces
1049	(b) <i>Brigades</i> Alle. 20 juin 1944.	1 pièce
1050	Beauraing. 1943-1944.	12 pièces
1051	Bièvre. 1943-1944.	8 pièces
1052	Gedinne. 1944.	2 pièces
1053	Vencimont. 1943-1944.	8 pièces
1054	Vresse. 1943-1944.	5 pièces
1055	Winenne. 1944.	4 pièces
	(5) District de Philippeville	
1056	(a) <i>État-major du district</i> District de Philippeville. 1942-1943.	2 pièces
1057	(b) <i>Brigades</i> Cerfontaine. 1943-1944.	3 pièces
1058	Couvin. 1943-1944.	12 pièces
1059	Cul-des-Sarts. 1943-1944.	5 pièces

1060	Florennes. 1943-1944.	12 pièces
1061	Hanzinne. 1942-1944.	11 pièces
1062	Mariembourg. 1943-1944.	11 pièces
1063	Oignies. 1943-1944.	5 pièces
1064	Philippeville. 1943-1944.	13 pièces
1065	Romedenne. 1943-1944.	9 pièces
1066	Vierves. 1943-1944.	5 pièces
1067	Walcourt. 1942-1944.	1 chemise
 <i>B. COMPAGNIE DE NAMUR</i>		
(1) État-major de la Compagnie		
1068	<i>1068 - 1069 Compagnie de Namur. 1941-1944.</i> 1941-1943.	1 chemise
1069	Janvier - juillet 1944.	1 chemise
(2) District d'Auvelais		
1070	(a) <i>État-major du district</i> District d'Auvelais. 1941-1944.	5 pièces
1071	(b) <i>Brigades</i> Auvelais. 1942-1944.	1 chemise

1072	1072 - 1073 Fosse. 1941-1944. 1941-1943.	1 chemise
1073	Janvier - août 1944.	1 chemise
1074	Gembloux. 1943-1944.	1 chemise
1075	1075 - 1076 Mettet. 1943-1944. 1943.	1 chemise
1076	Janvier - août 1944.	1 chemise
1077	1077 - 1078 Moustier-sur-Sambre. 1943-1944. Août - décembre 1943.	1 chemise
1078	Février - août 1944.	12 pièces
1079	1079 - 1080 Sombreffe. 1943-1944. Septembre - décembre 1943.	1 chemise
1080	Février - août 1944.	1 chemise
1081	Spy. 1943-1944.	1 chemise
1082	1082 - 1083 Tamines. 1941-1944. 1941-1942.	12 pièces
1083	1943-1944.	1 chemise

(3) District de Namur

(a) État-major du district

1084 District de Namur. 1942-1944. 7 pièces

(b) Brigades

1085 1085 - 1086 Andenne. 1941-1944.
1941-1943. 1 chemise

1086 Janvier - août 1944. 1 chemise

1087 1087 - 1088 Eghezée. 1943-1944.
Août - décembre 1943. 1 chemise

1088 Janvier - août 1944. 1 chemise

1089 Floreffe. 1942-1944. 1 chemise

1090 Meux. 1943-1944. 10 pièces

1091 Namêche. 1943-1944. 1 chemise

1092 Namur. 1944. 10 pièces

1093 1093 - 1094 Noville-les-Bois. 1943-1944.
Juillet - décembre 1943. 1 chemise

1094 Janvier - août 1944. 1 chemise

1095 Wierde. 1943-1944. 1 chemise

C. ESCADRON DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

1096	1096 - 1099 Namur. 1943. Commandement de l'escadron. 1943.	2 pièces
1097	1er peloton, Namur. 16 septembre 1943.	1 pièce
1098	2ème peloton, Walcourt. 1943.	2 pièces
1099	3ème peloton, Ciney. 3 novembre 1943.	1 pièce
1100	<i>D. UNITÉS MOBILES</i> 3ème groupe mobile, 1er Escadron. 30 mai 1942.	1 pièce
1101	<i>B. POLICE</i> Auvélais. Juin 1944.	2 pièces
1102	Ciney. 10 juin 1944.	1 pièce
1103	Gembloux. 1944.	2 pièces
1104	Ham-sur-Sambre. 26 juin 1944.	1 pièce
1105	Jambes. 1er juin 1944.	1 pièce
1106	Namur. 28 juin 1944.	1 pièce
1107	Saint-Servais. 1944.	2 pièces